



Chapitre 7 : Information et communication

Chapitre 7 : Information et communication

7.1. Information et communication à destination des détenteurs

7.1.1. Dispositions générales

Le cahier des charges demande que le titulaire réalise des actions appropriées pour informer les utilisateurs de produits chimiques concernés, sur l'existence, le fonctionnement et les enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques de la filière des DDS ménagers, et que « *le titulaire [le candidat non encore agréé ?] présente dans sa demande d'agrément un plan d'action, les moyens déployés pour atteindre ces dispositions, assortis des performances attendues de ces moyens* ».

En ce qui concerne les moyens déployés :

- EcoDDS dispose de deux salariés à plein temps chargés de la communication, étant entendu que la communication est gérée chez EcoDDS comme une activité transversale à laquelle est associé tout collaborateur, qui aide à concevoir, qui valide, et qui met en œuvre les actions de communication dans le cadre de sa propre mission. A ces moyens internes s'ajoutent ceux de l'un des 3 premiers groupes mondiaux de communication et ses différentes agences, ainsi que de nombreux autres professionnels prestataires (réalisation de supports, de films, événementiels etc....).
- Budget : EcoDDS a engagé un budget en communication représentant en moyenne 4% à 6% des contributions, sachant que les actions de communication se mènent en partie par « campagnes » qui ne sont pas toujours calées sur des années calendaires.
- Selon l'expérience d'EcoDDS, aucun professionnel de la communication ne pourrait préconiser de planifier de manière détaillée sur toute la durée de l'agrément un plan d'action de communication. Soucieux de la sensibilisation des utilisateurs des produits chimiques sur l'existence, le fonctionnement et les enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques de la filière des DDS ménagers, le plan d'action d'EcoDDS consistera à continuer à innover pour mener les actions de communication les plus appropriées et efficaces auprès des cibles utilisateurs dans une logique d'efficacité globale de la filière et de partenariat. Il faut évidemment laisser la marge de manœuvre nécessaire aux professionnels de la communication pour faire preuve d'innovation et d'originalité, s'adapter à l'évolution des supports et moyens de communication, et tenir compte du retour d'expérience de chaque action.
- Les performances attendues sont de répondre aux objectifs, qualitatifs, d'information, de sensibilisation et de communication fixés par le cahier des charges, pour chaque catégorie d'acteurs concernés. EcoDDS peut également, au cas par cas, mesurer quantitativement la performance de certaines actions de communication (nombre de personnes s'informant sur un stand d'information, un site web, quantité de DDS collectés à l'occasion d'une action de communication etc...).

Plutôt qu'une description littéraire, EcoDDS illustre concrètement ci-après les typologies d'actions qui sont reconduites et améliorées à compter du 1^{er} janvier 2019.

1. Mise à disposition des collectivités locales adhérentes d'un ensemble de supports personnalisables de communication. Ces supports sont téléchargeables par chaque collectivité adhérente depuis leurs espaces abonnés, onglet « Communication » du site internet www.ecodds.com. A titre d'exemples :

Dépliants mis à disposition des collectivités



Bannières web



Mémo tri



LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES
DES MÉNAGES

Trouvez la déchetterie la plus proche de chez vous et toutes les infos sur : www.mesdechetspecifiques.com

... VONT À LA DÉCHETTERIE

Encarts presse



POUR VOS PRODUITS CHIMIQUES USAGÉS DIRECTION LE POINT DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE PONCTUELS ET LES DÉCHETTERIES SUR : www.ecodds.com

Boîte à outils

Boîte à outils communication locale

À l'usage des Collectivités signataires de la convention

- Boîte pédagogique
- Boîte à idées
- Annexes

Boîte pédagogique

- Qu'est-ce qu'un DDS ?
- DDS, quelles précautions nécessaires ?
- Comment reconnaît-on un DDS ?
- Où se trouvent-ils dans la maison ?
- Que deviennent-ils ?

En attendant notre kit de communication locale qui sera disponible avant fin 2013, nous vous proposons cette boîte à outils dont l'objectif est de donner des éléments pratiques pour développer le contenu des supports de communication locale sur les Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Vous collectez des DDS depuis longtemps. Cette boîte à outils sera enrichie progressivement avec vous. N'hésitez pas à nous faire part de vos initiatives.

Pourquoi suis-je partenaire d'EcoDDS ?

En adhérant à EcoDDS, vous nouez un partenariat et contribuez au fonctionnement de la filière des DDS des ménages dans une démarche de progrès continu.

En contre partie de l'information et de la communication que vous allez progressivement enrichir, nous vous apportons un soutien financier lié à cet effort de communication locale.



L'ORIGINE d'EcoDDS

* Janvier 2012 : Décret n°2012-13 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

* Avril 2012 : Création d'EcoDDS.

* Août 2012 : Arrêté produits qui détruit la liste et la nature des produits réglementés concernés par la nouvelle filière DDS.

* Avril 2013 : Accord d'EcoDDS, seul éco-organisme agréé sur le périmètre des DDS ménagers.

QU'EST-CE QU'UN DDS ?



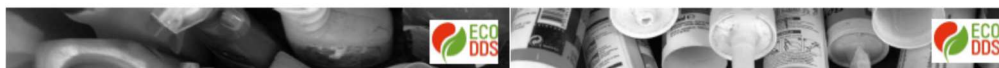
Un DDS (Déchet Diffus Spécifique) est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous formes liquides, solides, pâteuses ou gazeuses dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).



Vous trouverez notre liste indexée des produits de l'arrêté produits du 10 août 2012 en annexe 2 de ce document.

SEULS CES PRODUITS SONT GÉNÉRATEURS DE DDS ET MIS DANS NOS BACS À PARTIR DE 2014.



Com'DDS mode d'emploi

Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités

La filière DDS étant une filière complexe, nous vous proposons cette fiche pratique pour vous accompagner dans votre communication locale. L'application de ces recommandations garantit le bon fonctionnement du partenariat avec EcoDDS sur la communication locale.

- APPELLATION DES DDS**
Le terme « déchets chimiques » est le plus approprié pour évoquer les DDS dans vos supports de communication grand public.
On peut également parler de « Déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage ».
- MESSAGE CLE**
Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).
- JEU DES 6 FAMILLES**
Il est intéressant de regrouper les produits générant des DDS par famille (voir page 2). Nous les avons répartis en 6 familles : « Bricolage & Décoration », « Entretien véhicule », « Entretien maison », « Chauffage, Cheminée & Barbecue », « Entretien piscine » et « Jardinage ».
- BONNE PRATIQUE**
EcoDDS encourage les Collectivités qui mettent en place des partenariats avec des distributeurs metteurs sur le marché de DDS pour faire des opérations de sensibilisation en magasin auprès du grand public (stand d'information, distribution de flyers, affichage...).
- RECOMMANDATIONS**

À FAIRE

- ✓ Nommer les DDS « déchets chimiques ».
- ✓ Insister sur le fait que cela concerne les déchets ménagers et non pas professionnels.
- ✓ Utiliser les visuels et les éléments de langage proposés par EcoDDS.
- ✓ Partager les bonnes pratiques en nous faisant part de vos supports et/ou idées en terme de communication.

À NE PAS FAIRE

- ✗ EcoDDS et la communication locale des collectivités étant financés par les contribuables sur le marché, il est inapproprié de stigmatiser les produits générant des DDS.
- ✗ Ne pas associer les DDS avec les produits qui ne contribuent pas à la filière (ex : extincteurs, bidons d'huile...).
- ✗ Éviter d'utiliser des termes générateurs d'anxiété comme « Déchets dangereux / toxiques / nocifs... », car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des produits concernés par la filière.

Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités

LES PRODUITS CONCERNÉS

Entretien véhicule <p>Argile, fibre à huile, polish, liquide de dégraissage, liquide de refroidissement, anti-givre.</p>	Bricolage & Décoration <p>Peinture, vernis, laque, pigment colorés.</p>	Entretien maison <p>Débruiteur canalisation, ammoniac, acide, eau oxygénée, décapant pour émail ou acier, imprégnant, insecticide, nématode-nématocide, produit de traitement des moustiques (dent bête).</p>
Chauffage, cheminée, barbecue <p>Combustible liquide et solide, sulfate-Au, nettoyant chimique, alcool à brûler, produit pour nettoyer les cheminées.</p>	Entretien piscine <p>Chlore, stabilisant de piscine.</p>	Entretien jardin <p>Engrais non organique, anti-mousses et mousses, herbicide, fongicide.</p>

EXEMPLES DE PRODUITS NON CONCERNÉS

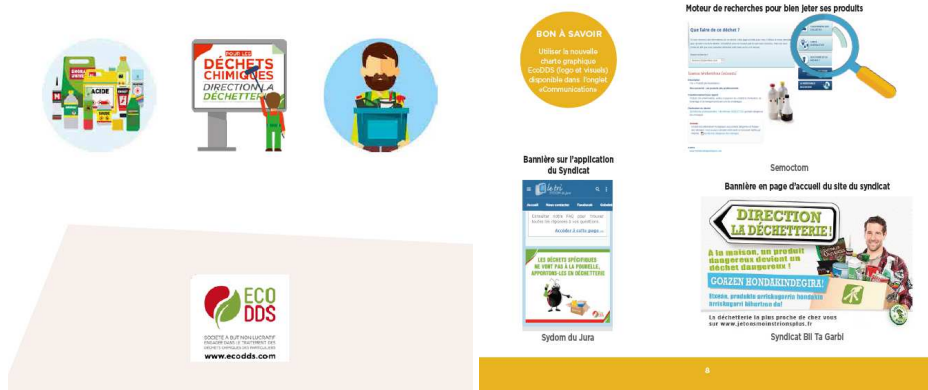
<p>Eau de javal, matériaux solubles (cristallin, phosphate...)</p>	<p>Huiles de moteur</p>	<p>Produits non identifiés</p>	<p>Radiographies, appareils contenant du mercure</p>	<p>Cartouches de gaz, extincteur, bombe anti-moustique, aérosol lié à la combustion</p>
--	-------------------------	--------------------------------	--	---

Contact : Mélanie MOREIRA – ☎ : 01.70.96.00.87 – ✉ : mmoreira@ecodds.com

Contact : Mélanie MOREIRA – ☎ : 01.70.96.00.87 – ✉ : mmoreira@ecodds.com

Book des bonnes pratiques de Communication

LE BOOK 2017 DES BONNES PRATIQUES COMMUNICATION



7.1.2. Niveaux d'information et de communication

Développement d'actions d'information, de sensibilisation et de communication au niveau local à travers des opérations ponctuelles de collecte en partenariat avec les enseignes (jardineries, bricolage, GSA) :

Exemples : Leroy Merlin (sur tous les DDS ménagers)

Affiche mise à disposition des enseignes de bricolage partenaires



Evaluation de la performance par les quantités collectées :

- Près de 115 tonnes de DDS collectées en 2017

Dépliant distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Leroy Merlin

Pourquoi apporter vos déchets chimiques en déchèterie ?

Les produits chimiques usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, ils doivent être apportés en déchèterie ou au point de collecte spécialisé afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement adéquats.

Il est donc important de ne plus les jeter dans le probable conteneur inadéquat, ni d'enlever ni dans les bennes (CVC, évier) mais de les apporter en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

Qui devez-vous ?

- Aller sur le matériel de produits dangereux de déchets chimiques
- Apporter en déchèterie
- Prendre les déchets de produits chimiques par les agents de déchèterie
- Transporter séparément avec des étiquettes adhésives de déchets
- Interdiction d'empilage (huile/Pneus, déchets), empilage ou déballage dans des conditions respectant le Traitements

**AMATEURS DE BRICOLAGE ?
VOTRE MISSION SI VOUS L'ACCEPTÉZ :
ALLER EN DÉCHÈTTERIE !**

LES DÉCHETS TRI

SI TU NE VES PAS À LA DÉCHÈTTERIE, LES JOURNÉES DÉCHETS TRI VIENNENT À TOI !

Remettez la déchèterie la plus proche de chez vous en trouvant les infos sur www.ecodds.com

Les déchets des professionnels ne seront pas acceptés lors de nos journées d'opérationnelles de collecte.

Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle !

DÉCHETS CHIMIQUES : LE BON GESTE, C'EST D'ALLER EN DÉCHÈTTERIE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Antiseptique, filtre à huile, pollen, liquides de dégivrage et de refroidissement, anti-givreur.

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CUISSON ET BARBECUE

Combustibles liquides et solides, alumine, feu, nettoyant chimique, alcool à brûler, produit pour nettoyer les barbecues.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN AUTOMOBILE

Chêne, désinfectants de piscine.

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

Peinture, vernis, laques, pigment couleurs.

Enduit, colle, maât, résine, mousse aspirante.

DÉCHETS DES PRODUITS SPÉCIAUX D'ENTRETIEN MAISON

Décapant, détartrant, ammoniaque, produits eau oxygénée, acide, décapant pour émail, apprêt, imperméabilisant, insecticide, répulsif, rodenticide, produit de traitement des nettoyeurs à vapeur.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN AUTOMOBILE

Paraffine, anti-rouille, white spirit, nettoyant, solvant et diluant, résine, essence de térébenthine, acétone.

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Les déchets chimiques issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets chimiques en déchèterie.

Kakémono déployé lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques
dans l'enseigne de bricolage partenaire Leroy Merlin



Castorama (sur tous les DDS ménagers)

Bon de réduction à l'initiative de l'enseigne partenaire Castorama, distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques



- Plus de 41 tonnes de DDS collectées en 2017

Dépliant distribué lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Castorama

Exemple de stand lors de ces opérations



Exemple Kakémono déployé lors des opérations ponctuelles de collecte des déchets chimiques dans l'enseigne de bricolage partenaire Castorama



Enseigne Botanic (sur les DDS phytosanitaires et biocides)



38 tonnes de phytosanitaires & biocides ont été collectées depuis 2015



Enseigne Gamm Vert (phytosanitaires & biocides)



- Plus de 1350 kg collectés au printemps 2018

Carrefour (phytosanitaires & biocides)



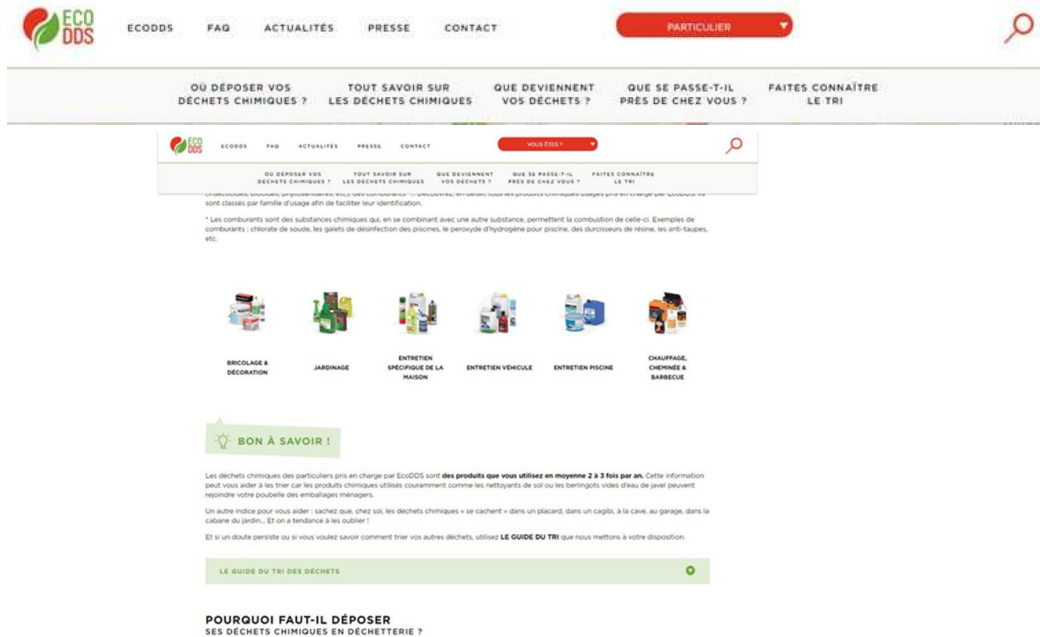
- Plus de 3 tonnes collectés en 2016

7.1.3. Messages diffusés

Les actions d'information, de sensibilisation et de communication assurées par EcoDDS sont développées dans un souci de cohérence du contenu des messages. Voici quelques grandes lignes des messages/les éléments de langage diffusés par EcoDDS :

- Qui est EcoDDS ? Quelle est sa mission ?
 - *Société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.*
 - *Pour encourager le grand public au tri de leurs déchets chimiques, EcoDDS souhaite engager le changement des comportements des citoyens tout en les divertissant (création de contenu → brand content). EcoDDS a également fait le pari d'investir dans la culture et divertissement plutôt que la publicité.*
- Qu'est-ce qu'un déchet chimique ?
 - *Familles de produits (bricolage, jardinage...)*
 - *Ce ne sont pas des produits du quotidien, on les utilise 2 à 3 fois par an. Ils se cachent souvent dans les placards, sous l'évier, dans le garage ou l'abri de jardin.*
- Quels sont les risques des déchets chimiques ?
 - *Pour l'environnement : si les déchets sont laissés dans la nature (pollution des sols, de l'eau...)*
 - *Risque de polluer les poubelles*
 - *Pour la santé : risque de blesser les collecteurs qui viennent récupérer nos poubelles et qui n'ont pas de protections en cas de projection d'acide par exemple dans les yeux.*
- Comment se débarrasser des déchets chimiques ?
 - *Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine ou en précisant leur contenant à l'aide d'une étiquette.*
 - *L'importance de ne pas se débarrasser des DDS ménagers avec les ordures ménagères résiduelles ou avec d'autres déchets relevant le cas échéant d'une filière de tri sélectif, notamment du fait des effets potentiels sur la santé et l'environnement, des substances dangereuses qu'ils peuvent contenir ainsi que du risque pour la santé du personnel assurant la gestion des ordures ménagères ;*

Plusieurs pages de sensibilisation sur notre site Internet



- Les dépliants distribués lors des collectes ponctuelles des déchets chimiques peuvent être conservés au domicile par le grand public et servir de mémo-tri pour savoir quels déchets chimiques est à déposer en déchetterie



- Les interviews radio et pour la presse sont accessibles sur notre site Internet après leur diffusion et rediffusions sur les antennes radio et en presse



- L'existence des systèmes gratuits de collecte séparée mis à la disposition des utilisateurs des produits chimiques concernés

Sur le site EcoDDS



**15
MARS
2018**

ECODDS RENOUELE SES JOURNEES DE COLLECTES PONTUELLES EN PARTENARIAT AVEC LES GRANDES SURFACES DE BRICOLAGE (GSB)

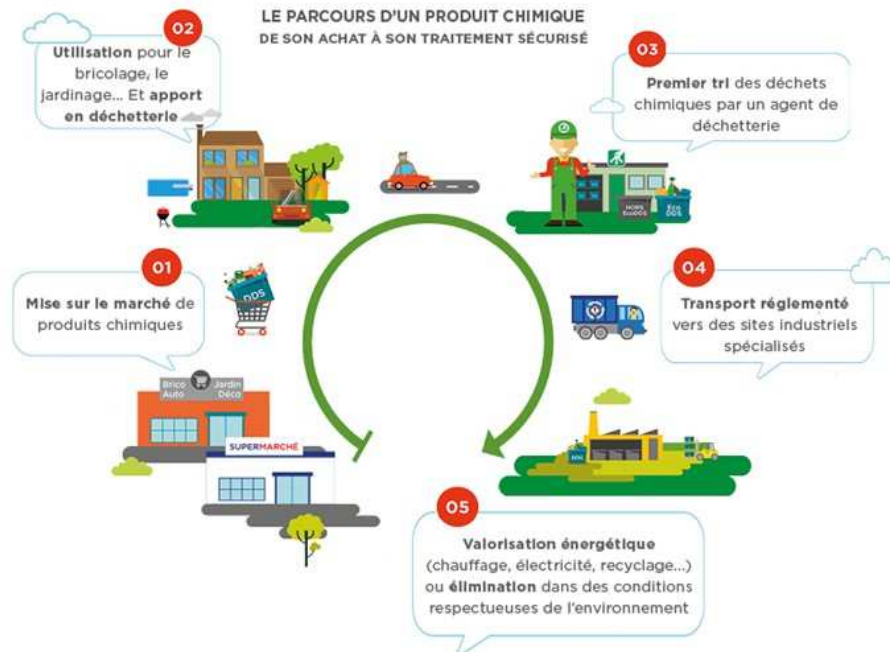
Depuis 2014, EcoDDS organise des journées de collectes ponctuelles des déchets chimiques des particuliers sur le parking des enseignes de bricolage partenaires. Cette année, près de 180 opérations seront organisées chez Leroy Merlin et Castorama entre le mois d'avril et le mois d'octobre 2018.

Afin de sensibiliser et de faciliter le tri des déchets chimiques auprès des particuliers, EcoDDS a décidé de diversifier son mode de collecte en organisant des journées de collectes ponctuelles sur les parkings des magasins de bricolage, le samedi de 10h à 17h. Complémentaires aux déchetteries, ces collectes permettent d'offrir un service gratuit et de proximité aux particuliers.





- Le devenir du déchet, dont les modalités de traitement y compris de recyclage et de valorisation des DDS ménagers mis en avant sur plusieurs supports dans les dépliants distribués lors des collectes ponctuelles de déchets chimiques dans les enseignes de bricolage partenaires



- Des vidéos sur le devenir des DDS ont été tournées et disponibles sur Youtube et le site EcoDDS



Campagnes dans les médias régionaux (presse locale, radio locale, etc.) :

Encarts dans toute la presse régionale du 25 au 28 mai puis les 2 et 3 septembre 2016





Encarts dans la presse Nationale :

Exemple de dossier dans Le Monde



Spots radio EcoDDS diffusés par les radios locales, notamment lors des opérations de collectes ponctuelles

Un exemple de spot radio avec Leroy Merlin

« Vous bricolez, vous jardinez, vous entretenez régulièrement votre maison ? Il vous reste forcément des pots de colles, de peinture, des sacs d'engrais ou des insecticides entamés. Surtout ne les jetez pas à la poubelle ! EcoDDS organise pour vous les journées DéchetsTri :

Samedi 5 mai de 10h à 17h, rapportez vos déchets chimiques sur les parkings Leroy Merlin d'Osny, Montsoult et Montigny Les Corneilles.

Si tu ne vas pas à la déchetterie, les journées Déchets Tri viennent à toi !
Liste des produits concernés et infos pratiques sur ecodds.com. »

Financement direct de projets culturels sur le recyclage et la prévention parfois en partenariat avec plusieurs éco-organismes

Expositions du photographe Alain Fouray Paris et en Régions



Exposition préau St Michel :



Exposition itinérante 2017-2018 (1ère programmation)
à Nice, Caen, Bordeaux, Nantes, Lyon, Bois-Colombes, Bordeaux, etc



RE-CYCLAGES
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY
UN AUTRE REGARD SUR LE TRI, LE RECYCLAGE
ET LA VALORISATION DES DÉCHETS
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte
et du traitement des déchets

RE-CYCLAGES
PARC PHOENIX
21 OCTOBRE > 10 DÉCEMBRE 2017
Salles Floréal et Prairial

Christian Estrosi
Maire de Nice
Président de la Métropole
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

vous invite au vernissage de l'exposition

RE-CYCLAGES

Un autre regard sur le tri, le recyclage et la valorisation des déchets
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte
et du traitement des déchets
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY

JEUDI 9 NOVEMBRE / 15H30
SALLES FLORÉAL ET PRAIRIAL

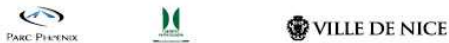
En présence de Monsieur Frédéric Hédouin,
Directeur Général de Corepplé, représentant des 10 éco-organismes

Exposition présentée jusqu'au 10 décembre 2017

PARC PHOENIX - NICE
405, promenade des Anglais / 04 92 29 77 00 / www.parc-phoenix.org

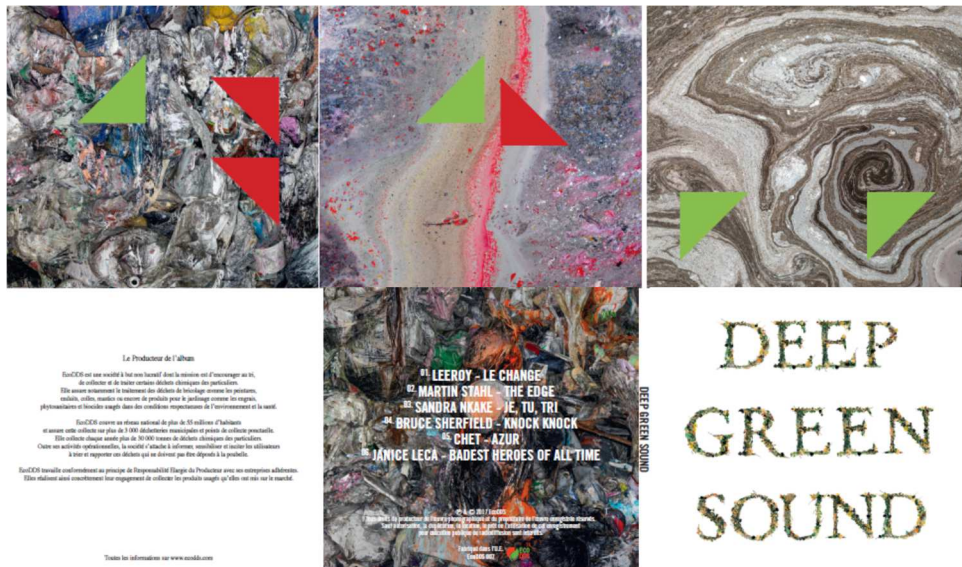
Carton valable pour deux personnes
Merci de confirmer votre présence avant le 6 novembre
à mbire@agence-cia.com / 06 50 02 16 38

2H DE STATIONNEMENT OFFERT AU PARKING SEMACS-ARENAS LES MARDIS-ENDS, JOURS FÉRIÉS, VACANCES SCOLAIRES
ZONE B ET TOUTS LES JOURS DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE APRÈS VALIDATION DU TICKET AUX CASSIÈRES DU PARC PHOENIX



Exposition itinérante 2018-2019 (2ème programmation) : Montpellier et d'autres villes à venir.

Un « EP » ou Extended Play de 6 titres dédié à la protection de la planète lancé en juin 2016



Livret explicatif :



Bannières web sur Deezer et Spotify :





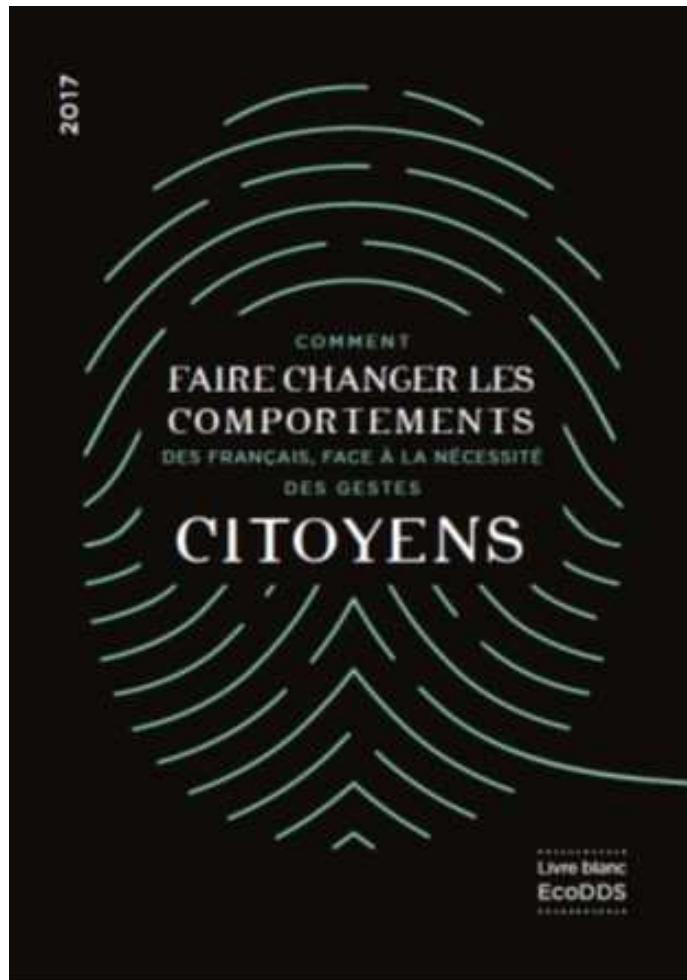
Encart dans Libération :

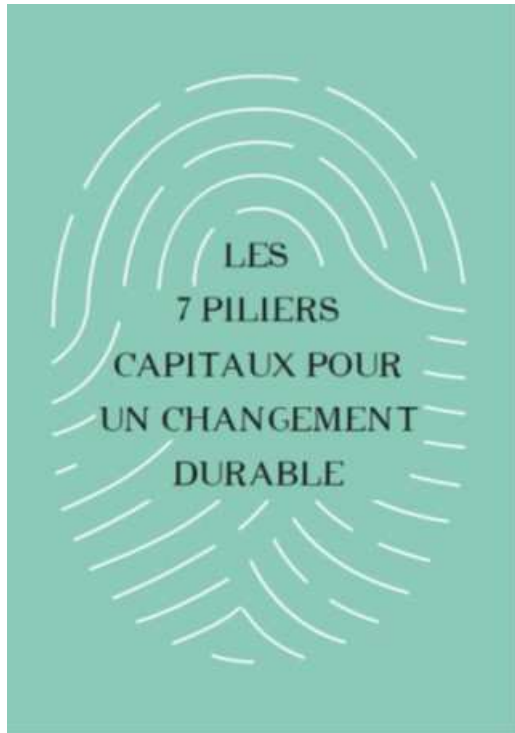


Lancement de l'EP :



Un Livre blanc intitulé « les 7 piliers capitaux pour un changement durable » et ses dossiers spéciaux et conférences régionales





- 1/ ÉMOTION
NOTRÉS DÉCISIONS NE SONT PAS INSUFFLÉES PAR LA RAISON,
MAIS PAR NOS ÉMOTIONS.
- 2/ FIERTÉ
UNE HABITUDE NE PEUT ÊTRE BRISÉE
PAR UN CHANGEMENT RADICAL,
MAIS PAR UN EFFORT PROGRESSIF,
DE VICTOIRE EN VICTOIRE.
- 3/ INFLUENCE
IL EST MOINS EFFICACE DE CONTRAINDRE L'INDIVIDU
QUE DE LUI FAIRE CROIRE QU'IL EST LIBRE DE SES CHOIX.
- 4/ ENCOURAGEMENT
LE DISCOURS DE CULPABILITÉ BRÛLE L'ÉNERGIE,
QUAND CELUI QUI MET EN AVANT LA CAPACITÉ
ET LE TALENT DONNE ENVIE DE RÈLEVER LES DÉFIS.
- 5/ OPTIMISME
SI LA VISION ALARMISTE DU MONDE ANGOISSE
ET BLOQUE L'ACTION, CELLE QUI PORTE LES SOLUTIONS
ET LES ESPIRS SUSCITE L'ENGAGEMENT.
- 6/ OPPORTUNISME
UN CHANGEMENT GRATUIT N'A DE CHANCE D'ABOUTIR
QU'À LA CONDITION D'ÊTRE PRÉSENTÉ COMME RENTABLE.
- 7/ RECONNAISSANCE
ON NE CHANGE PAS PAR PUR ALTRUISME,
MAIS D'ABORD POUR LA PLACE QU'UN COMPORTEMENT
PEUT NOUS APPORTER DANS LA SOCIÉTÉ.

Dossier spécial du Monde

22 | DOSSIER SPÉCIAL

ÉCO-RES - L'ÉCO-RESPONSABILITÉ AU QUOTIDIEN

Ecologie : aux actes, citoyens !

Les Français se déclarent de plus en plus concernés par la protection de l'environnement. Reste à mettre en place une palette de mesures pour les inciter à agir en conséquence

Changer ses habitudes

Le quotidien est devenu un véritable défi en France. Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'impact de leurs achats. Ils cherchent à réduire leur empreinte carbone, à privilégier les produits locaux, à éviter le gaspillage. Mais comment faire ?

Un verre d'eau, un geste d'écologie

Un verre d'eau, un geste d'écologie. C'est simple, mais c'est efficace. En évitant de gaspiller l'eau, on peut économiser jusqu'à 10% de sa facture d'eau. Et c'est aussi un geste de respect pour la planète.

Le verre d'eau, un geste d'écologie

Un verre d'eau, un geste d'écologie. C'est simple, mais c'est efficace. En évitant de gaspiller l'eau, on peut économiser jusqu'à 10% de sa facture d'eau. Et c'est aussi un geste de respect pour la planète.

Changement climatique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Il est causé par l'augmentation des gaz à effet de serre, principalement due à l'activité humaine. Pour limiter ses effets, il est essentiel de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le verre d'eau, un geste d'écologie

Un verre d'eau, un geste d'écologie. C'est simple, mais c'est efficace. En évitant de gaspiller l'eau, on peut économiser jusqu'à 10% de sa facture d'eau. Et c'est aussi un geste de respect pour la planète.

DOSSIER SPÉCIAL | 23

Roubaix, ville pionnière « de zéro déchet »

Pour la troisième année, la commune met au défi une centaine de familles de réduire de moitié leurs ordures ménagères

REPORTAGE

Une centaine de familles ont accepté de participer à l'opération « Zéro déchet » à Roubaix. Elles ont été choisies au hasard et ont été invitées à réduire de moitié leurs ordures ménagères pendant trois semaines.

Chacun s'engage

Chacun s'engage. Certains parient leurs effets sur les habitudes de leur quotidien. Ils ont accepté de réduire de moitié leurs ordures ménagères pendant trois semaines.

Le verre d'eau, un geste d'écologie

Un verre d'eau, un geste d'écologie. C'est simple, mais c'est efficace. En évitant de gaspiller l'eau, on peut économiser jusqu'à 10% de sa facture d'eau. Et c'est aussi un geste de respect pour la planète.

Changement climatique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Il est causé par l'augmentation des gaz à effet de serre, principalement due à l'activité humaine. Pour limiter ses effets, il est essentiel de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Le verre d'eau, un geste d'écologie

Un verre d'eau, un geste d'écologie. C'est simple, mais c'est efficace. En évitant de gaspiller l'eau, on peut économiser jusqu'à 10% de sa facture d'eau. Et c'est aussi un geste de respect pour la planète.

Conférence-débat à Lille, en partenariat avec La Voix du Nord



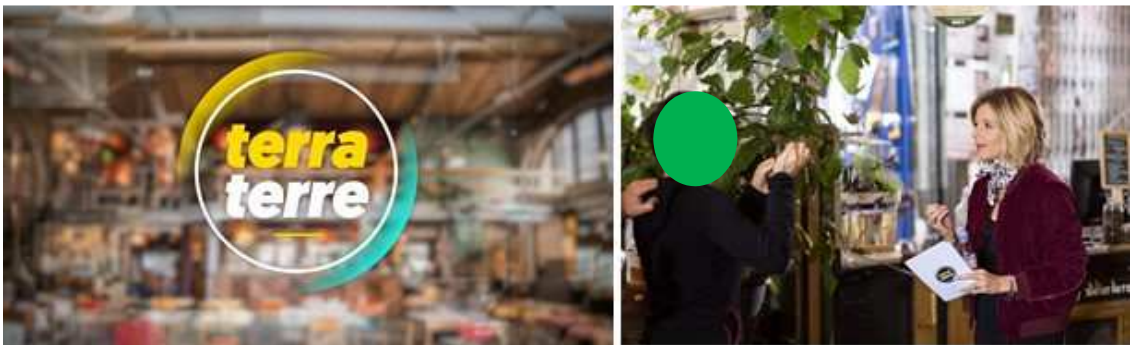
Spectacle pour les enfants (partenariat avec « Chapiteau Vert », une compagnie de théâtre qui réalise des spectacles dans les écoles autour du thème des déchets)

Page d'accueil du site Internet de Chapiteau Vert





Parrainage de l'émission TV TERRA TERRE sur Public Sénat (créé en 2018)



EcoDDS parraine l'émission diffusée par Public Sénat sur son antenne, consacrée aux problématiques de l'environnement, à partir de janvier 2018.

Ce magazine TERRA TERRE se veut pédagogique sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, expliquer les grands enjeux, les gestes du quotidien, éclairer le citoyen sur les choix à faire pour l'avenir.

C'est pour aider à une telle prise de conscience que ce magazine incarné par une journaliste va à la rencontre des citoyens, des acteurs de l'environnement dans tous les domaines et des élus locaux.

Pour l'année 2018, 10 numéros de 27 minutes de l'émission TERRA TERRE sont diffusés. Chaque émission est diffusée une dizaine de fois à des horaires différents. Une rétrospective est prévue pendant les congés de Noël 2018 sur la chaîne Public Sénat.

Réalisation d'évènements locaux et ciblés pour créer de l'expérience avec des « déchets chimiques géants » :

En centre-ville



Dans des stations de ski en 2017 et 2018



Ou au bord des plages et des lacs en 2017 et 2018



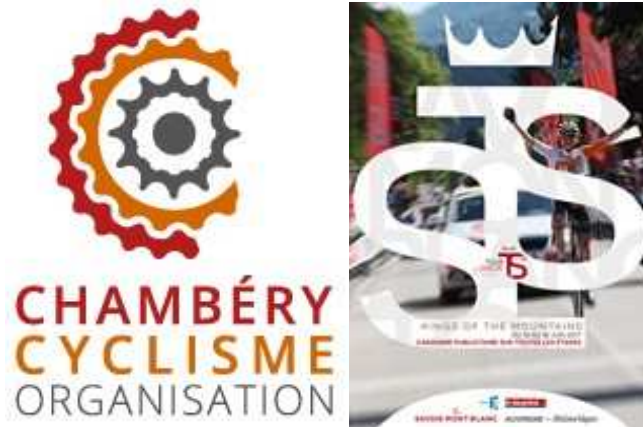
D'autres événements locaux sont organisés

Par exemple, EcoDDS a organisé des partenariats avec des collectivités locales de la Savoie autour d'évènements sportifs pour des opérations ponctuelles de collecte :

Avec le territoire Zéro déchets des Pays de Savoie



Avec le Tour de cyclisme Savoie Mont Blanc



Avec le Club professionnel de Handball de Chambéry



Toutes les actions d'information, de sensibilisation et de communication réalisées au niveau local sont en cohérence avec les actions menées au niveau national.

En outre, EcoDDS soutient techniquement ou financièrement des actions partenariales auprès des consommateurs, à l'initiative des associations ou des collectivités territoriales et menées par elles, et qui visent à informer le consommateur sur son mode de consommation et l'impact environnemental, économique et social de celui-ci afin de prévenir la production de déchets.

Par exemple EcoDDS a mené un partenariat avec le VALTOM (63) en novembre 2016 sur une opération de collecte événementielle de déchets phytosanitaires impliquant plusieurs partenaires privés et publics sur le territoire du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, représentant 16 déchèteries et 3 jardinerias comme point de collecte.

Le but de cette opération était de sensibiliser les particuliers :

- Aux bonnes pratiques de gestion des déchets de phytosanitaires filière déchets dangereux en déchèterie
- Aux pratiques alternatives aux phytosanitaires

Extrait de la fiche projet

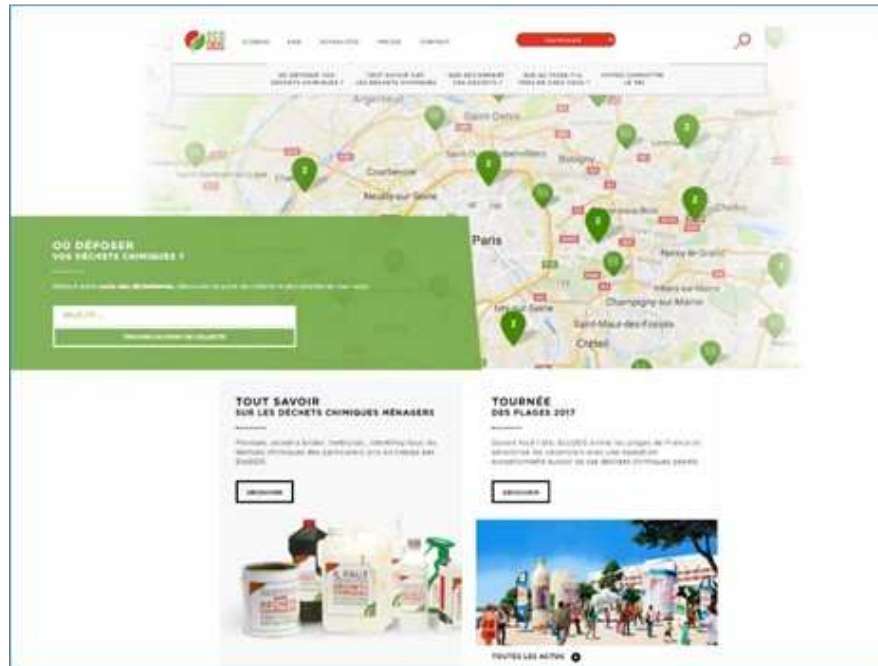


Création d'un écosystème numérique sur l'information des DDS ménagers :

A partir du site www.ecodds.com et la possibilité de trouver la déchetterie la plus proche de chez soi grâce à notre outil de géolocalisation

Page d'accueil du site www.ecodds.com





ou en présentant de manière très pédagogique (film) le devenir des déchets collectés



Une stratégie web de référencement (SEO, SEA) et de campagnes web : présence de bannières web EcoDDS sur des sites de PQR (WEB 66) et création de contenu (espace dédié co-brandé : habillage & display dans les 62 quotidiens régionaux)

DES MARQUES ET VOUS

QUI PRÉSENTENT FAUTOURE

DU BON USAGE DES DÉCHETS CHIMIQUES MÉNAGERS

Les déchets chimiques ménagers et moi

Tout le monde est concerné

Que faire de mes déchets chimiques ménagers ?

Vos déchets chimiques ménagers doivent être obligatoirement transportés vers une déchetterie. Et, en aucun cas, déversés dans...

[Lire la suite](#)

Mais où se cachent chez moi les déchets chimiques ?

Que vous viviez dans un appartement ou une maison, il existe de nombreux endroits où vous pouvez trouver des restes de déchets...

[Lire la suite](#)

Des déchetteries éphémères encore plus près de chez vous

En plus des très nombreuses déchetteries présentes sur le territoire national, d'autres sont mises en place de manière éphémère lors...

[Lire la suite](#)

« Le bilan très positif d'Eco DDS »

Pierre Charlemagne décrit, après seulement deux ans et demi d'existence, le rôle et le succès des actions de l'éco-organisme chargé des...

[Lire la suite](#)

En images : que deviennent mes déchets chimiques ?

Les déchets qui vont à la poubelle ne doivent pas être pollué par ceux qui présentent un risque pour la santé et l'environnement...

[Lire la suite](#)

Fabricants et distributeurs responsables

Fabricants, distributeurs et importateurs de produits susceptibles de générer des déchets chimiques ménagers sont soumis à un certain...

[Lire la suite](#)



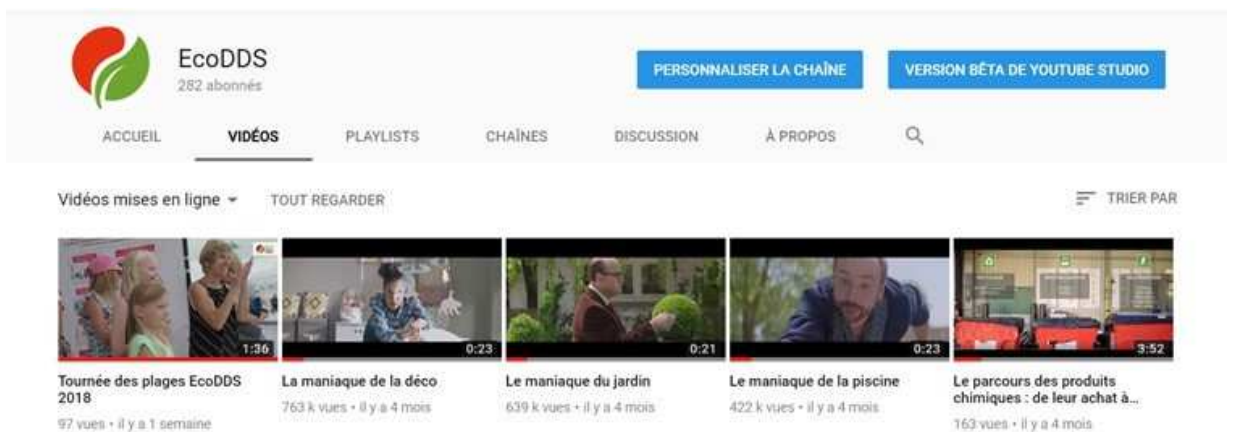


En étant présent sur les réseaux sociaux :

Page Facebook d'EcoDDS



Page Youtube d'EcoDDS



Sur ce réseau social sont disponibles les dernières vidéos EcoDDS.

- La vidéo de la tournée des plages (été 2018) revenant sur l'invasion des déchets chimiques géants opération de sensibilisation du public
- La campagne de communication « Les Maniaques » pour sensibiliser au tri des déchets chimiques les principaux utilisateurs de ces produits a été promue via une campagne sur Youtube et Facebook :
 - o « *Le maniaque de la déco* » : <https://youtu.be/v3nCQhMhmrQ>
Le décorateur qui fait des travaux de peinture par exemple
 - o « *Le maniaque du jardin* » : <https://youtu.be/ev6f6e8SOMw>
Le jardinier amateur qui utilise des produits phytosanitaires
 - o *Le maniaque de la piscine* : <https://youtu.be/Z6TpPv1S3Fq>
Le propriétaire de piscine qui réalise l'entretien de sa piscine
- La vidéo pédagogique « Le parcours des produits chimiques de leur achat à leur traitement sécurisé » explique le fonctionnement de la filière EcoDDS et met en avant le travail quotidien des hommes et des femmes pour préserver notre santé et notre environnement. Cette vidéo (<https://youtu.be/9Wwb48d5fiw>) est également accessible sur notre site Internet.



- Toutes ces opérations de communication engendrent de nombreuses retombées presse (notamment dans la PQR) suivies mensuellement par EcoDDS

Exemple de retombée presse en août 2018



Article paru le 04 août 2018

Que faire de vos déchets chimiques ?

« L'invasion de déchets chimiques géants » : une opération ludique de sensibilisation au tri des déchets, menée sur les plages par Eco DDS, fait escale à Ouistreham.

Eco DDS (déchets diffus spécifiques) est une société à but non lucratif qui a pour mission d'organiser le fonctionnement de la filière des déchets spécifiques des ménages, et d'en assurer la pérennisation, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé. Une tournée estivale de sensibilisation est organisée pour la deuxième année. Des structures gonflables de 5 mètres de haut représentant des déchets, et qui constituent des obstacles, composent le parcours « Mission Déchet ». Il est accessible gratuitement aux enfants.

Vendredi, Killian, 8 ans et demi, en vacances avec sa grand-mère, se présente au stand. « **Je viens de Mantes-la-Jolie (Yvelines), je fais du hip-hop** », répond-il aux questions de Stéphane, l'animateur. Pas de problème, à la régie on lance la musique et le jeune garçon se lance dans une démonstration de danse. Ce qui lui vaudra de recevoir un jeu de Mölky ! Il faut ensuite passer aux choses sérieuses. Stéphane remet à Killian un bidon en plastique qu'il va devoir apporter jusqu'au bac à déchet. Il faut d'abord marcher en équilibre sur une bouteille d'alcool à brûler, ramper dans un flacon d'insecticide, grimper sur un pot d'enduit. « **C'est hyper chimique, l'enduit pour reboucher** », rappelle Stéphane.

Ensuite, il lui faut franchir des plots d'engrais et de chlore, avant d'atteindre un immense pot de peinture à l'intérieur duquel il y a un trampoline. Après trois sauts, Killian réussit à jeter le bidon dans le bac de récupération, à travers la fenêtre. Mission accomplie, Killian repart avec des cadeaux et il sait maintenant que le chlore ne se jette pas n'importe où dans la nature. Pour les adultes, un quiz est organisé toutes les heures avec des questions sur la connaissance des différents déchets ménagers. Samedi 4 août, de 12 h à 19 h, à côté du premier poste de secours.



Killian vient de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Il a effectué le parcours sans problème.

EcoDDS présente chaque année dans son rapport annuel les principales actions de communication et d'information

Extrait du rapport annuel 2017

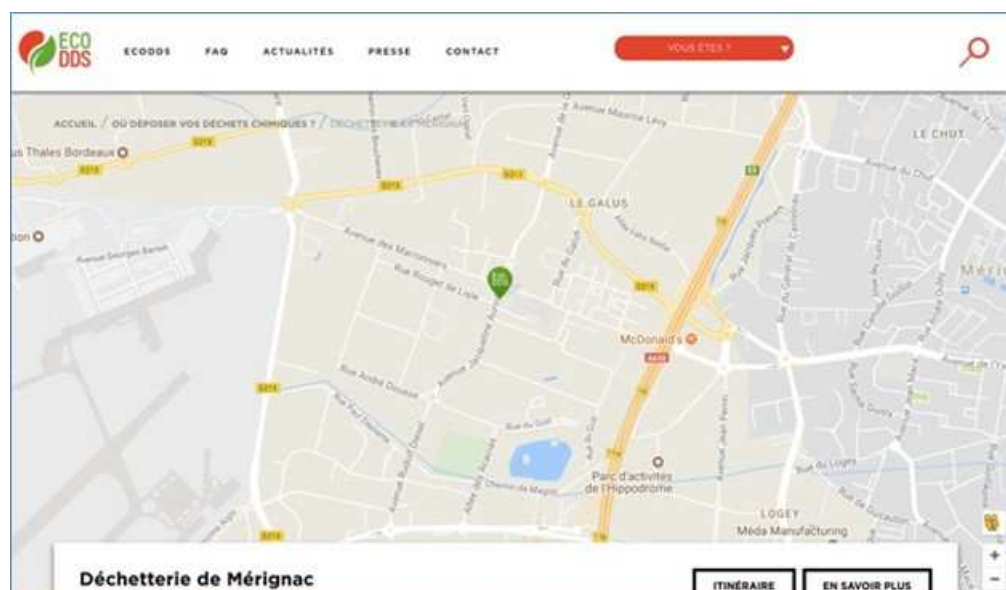
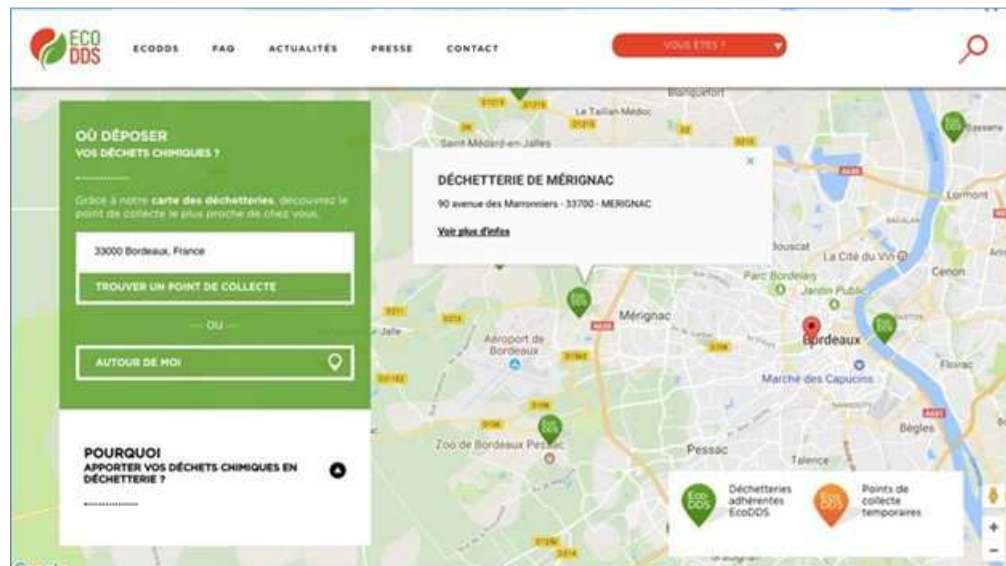


7.1.4. Géolocalisation des points de collecte

Afin d'encourager les particuliers à rapporter leurs déchets, EcoDDS documente et met à jour, les informations relatives aux points d'apport volontaire de son dispositif de collecte, au sein d'une base de données dont les informations suivantes sont renseignées et tenues à jour pour chaque point de collecte (<https://www.ecodds.com/particulier/>) :

- la nature du point de collecte ;
- le nom du point ;
- le nom de l'organisme ;
- la localisation du point d'apport (carte et adresse postale complète) ;
- un lien direct sur le site Internet correspondant au point de collecte

Exemple d'une recherche sur Bordeaux (33) et sélection de la déchetterie de Mérignac :



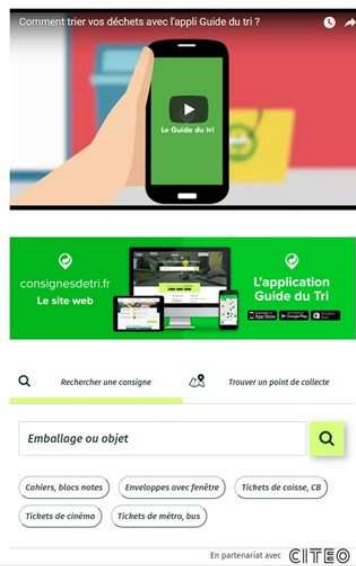
Cas où l'utilisateur clique sur 'en savoir plus' : l'internaute est directement redirigé vers le site lui donnant toutes les informations spécifiques aux points de collectes de la part de la collectivité : horaires, le cas échéant les conditions de collecte, etc.



Co-construction avec Eco-Emballages (aujourd'hui CITEO) de l'outil commun du guide de tri

Pour cela, EcoDDS a communiqué sa base de données à Eco-Emballages. « Guide du tri » est un site Internet et une application mobile pour obtenir les consignes de tri de produits de différentes filières dont celle des DDS ménagers.

De plus, pour certains produits il y a des « Infos en + » ainsi qu'un « Saviez-vous ? » pour savoir par exemple combien de cannettes il faut pour fabriquer un produit ou encore que l'identification des DDS ménagers est nécessaire pour aider les agents de déchetterie dans leur tri.



7.2. Information et communication au sein de la filière

7.2.1. Adhérents

Depuis son agrément, EcoDDS a toujours engagé de nombreuses actions d'information en direction des personnes visées à l'article R.543-229 du code de l'environnement, afin de leur rappeler l'importance de leur responsabilité dans le fonctionnement de la filière des DDS ménagers et de les conduire à participer activement au dispositif.

Dépliant à destination des adhérents :

Que dois-je faire ?

Votre entreprise vend des produits ménagers, notamment contenant des produits chimiques ?
Vos clients ont-ils plus de déchets éco-responsables ?
Renseignez-vous sur nos engagements.

Mon entreprise est-elle concernée ?

Comment adhérer ?

Et de répondre à vos obligations :

- Assurer l'information des clients concernés dans vos conditions de vente ou de livraison.
- Prendre des mesures de prévention vis-à-vis de la santé et de l'environnement.
- Être au fait des produits chimiques dangereux.
- Prévenir les utilisateurs de vos produits de manière efficace par la prise de notes.

Adhérer au dispositif :

- Renseignez-vous sur www.ecoddss.com.
- Étiqueter et afficher les produits concernés.
- Adhérer au dispositif.
- Participer à la mise à disposition de vos produits.

Adhérer au dispositif :

- Réglementer le contrat type d'adhésion.
- Signaler le nombre d'adhésions au site de consultation des données.
- Assurer la mise à jour des données.
- Assurer la mise à jour des données.
- Assurer la mise à jour des données.

EcoDDS, l'éco-organisme dédié aux déchets issus des produits chimiques réglementés des ménages.

Mon entreprise est-elle concernée ?

Liste indexée de l'année produits du 16 août 2013 pour le barème EcoDDS

Code produit	Description	Barème	Code produit	Description	Barème
100000	Produit ménager chimique	0,10	100001	Produit ménager chimique	0,10
100002	Produit ménager chimique	0,10	100003	Produit ménager chimique	0,10
100004	Produit ménager chimique	0,10	100005	Produit ménager chimique	0,10
100006	Produit ménager chimique	0,10	100007	Produit ménager chimique	0,10
100008	Produit ménager chimique	0,10	100009	Produit ménager chimique	0,10
100010	Produit ménager chimique	0,10	100011	Produit ménager chimique	0,10
100012	Produit ménager chimique	0,10	100013	Produit ménager chimique	0,10
100014	Produit ménager chimique	0,10	100015	Produit ménager chimique	0,10
100016	Produit ménager chimique	0,10	100017	Produit ménager chimique	0,10
100018	Produit ménager chimique	0,10	100019	Produit ménager chimique	0,10
100020	Produit ménager chimique	0,10	100021	Produit ménager chimique	0,10
100022	Produit ménager chimique	0,10	100023	Produit ménager chimique	0,10
100024	Produit ménager chimique	0,10	100025	Produit ménager chimique	0,10
100026	Produit ménager chimique	0,10	100027	Produit ménager chimique	0,10
100028	Produit ménager chimique	0,10	100029	Produit ménager chimique	0,10
100030	Produit ménager chimique	0,10	100031	Produit ménager chimique	0,10
100032	Produit ménager chimique	0,10	100033	Produit ménager chimique	0,10
100034	Produit ménager chimique	0,10	100035	Produit ménager chimique	0,10
100036	Produit ménager chimique	0,10	100037	Produit ménager chimique	0,10
100038	Produit ménager chimique	0,10	100039	Produit ménager chimique	0,10
100040	Produit ménager chimique	0,10	100041	Produit ménager chimique	0,10
100042	Produit ménager chimique	0,10	100043	Produit ménager chimique	0,10
100044	Produit ménager chimique	0,10	100045	Produit ménager chimique	0,10
100046	Produit ménager chimique	0,10	100047	Produit ménager chimique	0,10
100048	Produit ménager chimique	0,10	100049	Produit ménager chimique	0,10
100050	Produit ménager chimique	0,10	100051	Produit ménager chimique	0,10
100052	Produit ménager chimique	0,10	100053	Produit ménager chimique	0,10
100054	Produit ménager chimique	0,10	100055	Produit ménager chimique	0,10
100056	Produit ménager chimique	0,10	100057	Produit ménager chimique	0,10
100058	Produit ménager chimique	0,10	100059	Produit ménager chimique	0,10
100060	Produit ménager chimique	0,10	100061	Produit ménager chimique	0,10
100062	Produit ménager chimique	0,10	100063	Produit ménager chimique	0,10
100064	Produit ménager chimique	0,10	100065	Produit ménager chimique	0,10
100066	Produit ménager chimique	0,10	100067	Produit ménager chimique	0,10
100068	Produit ménager chimique	0,10	100069	Produit ménager chimique	0,10
100070	Produit ménager chimique	0,10	100071	Produit ménager chimique	0,10
100072	Produit ménager chimique	0,10	100073	Produit ménager chimique	0,10
100074	Produit ménager chimique	0,10	100075	Produit ménager chimique	0,10
100076	Produit ménager chimique	0,10	100077	Produit ménager chimique	0,10
100078	Produit ménager chimique	0,10	100079	Produit ménager chimique	0,10
100080	Produit ménager chimique	0,10	100081	Produit ménager chimique	0,10
100082	Produit ménager chimique	0,10	100083	Produit ménager chimique	0,10
100084	Produit ménager chimique	0,10	100085	Produit ménager chimique	0,10
100086	Produit ménager chimique	0,10	100087	Produit ménager chimique	0,10
100088	Produit ménager chimique	0,10	100089	Produit ménager chimique	0,10
100090	Produit ménager chimique	0,10	100091	Produit ménager chimique	0,10
100092	Produit ménager chimique	0,10	100093	Produit ménager chimique	0,10
100094	Produit ménager chimique	0,10	100095	Produit ménager chimique	0,10
100096	Produit ménager chimique	0,10	100097	Produit ménager chimique	0,10
100098	Produit ménager chimique	0,10	100099	Produit ménager chimique	0,10
100100	Produit ménager chimique	0,10	100101	Produit ménager chimique	0,10

Guide du déclarant adhérent



SOMMAIRE

04	LA CAMPAGNE DE DÉCLARATION
05	LA DÉCLARATION DES VOLUMES - PHASE DE PRÉPARATION
	• Quelles données préparer sur les flux sur le marché avant connexion ?
06	LA DÉCLARATION DES VOLUMES - PHASE DE DÉCLARATION
	• Comment déclarer vos volumes en ligne ?
	• Comment préparer un exemplaire de votre déclaration de volumes ?
	• Comment compléter une déclaration de volumes ?
13	L'ATTESTATION DE VÉRACITÉ
	• Qui est en charge l'attestation de véracité ?
	• Comment récupérer une attestation de véracité ?
	• Comment déposer une attestation de véracité sur le portail ?
16	LES AUDITS
17	LES ÉCO-CONTRIBUTIONS
18	LES APPELS DE PROVISIONS
19	LA RÉGULARISATION
20	RETARD SUR RÈGLEMENT
20	REMBOURSEMENT DES SOMMES EN FAVEUR DU DÉCLARANT
21	ASSISTANCE
22	PÉRIMÈTRE PRODUITS
22	PROCESSUS DÉCLARATIF
22	RÈGLEMENTS
23	ANNEXES
24	RÉTRO-ANALYSE DE LA CAMPAGNE 2018
25	LISTE INDEXÉE DE L'ARRÊTÉ PRODUITS
32	MODELES D'ATTESTATIONS DE VÉRACITÉ
35	CONNEXION AU PORTAIL

Retrouvez aussi le guide périmètre produit actualisé sur le portail eco.dds.fr et sous le thème eco.dds.fr

Espace Adhérent > Label les experts éco-conformité > Déclaration > guide périmètre produits V4 2018/07

Guide périmètre produits



I. INTRODUCTION	
II. GRANDS PRINCIPES	
1. Coactivité ménageur d'un produit	p.04
2. Conditionnement maximal du contenu	p.04
3. Conditionnement minimal du contenu	p.04
4. Composition et dangerosité	p.04
5. Produits multi-usages	p.04
6. Tonnages dans l'unité déclaratif : contenu, contenant, suremballage	p.05
7. Réseau de distribution	p.05
III. CONSIGNES PAR DÉSIGNATION / CATÉGORIE DE PRODUITS	
Catégorie 3 : Produits à base d'hydrocarbures	p.06
Catégorie 4 : Produits d'adhésion, d'écrançabilité et de réparation	p.06-07
Catégorie 5 : Produits de traitement des matériaux et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface	p.07-09
Catégorie 6 : Produits d'entretien spécifiques et de protection	p.09-11
Catégorie 7 : Produits chimiques usuels	p.11-12
Catégorie 8 : Solvants et diluants	p.12-15
Catégorie 9 : Produits biocides et phytosanitaires ménagers	p.13-15
Catégorie 10 : Engrais ménagers	p.15
IV. ANNEXES	
1. Arbre de décision en fonction du statut du Mén.	p.16
2. Mode d'emploi de l'annexe produits	p.17
3. Guide périmètre produit	
a. Résumé des préconisations 2018	p.18
b. Annexe complète	p.19-25
4. Liens de produits	p.25-26
5. Assistance	p.27

Guide de déclaration

MODE D'EMPLOI DÉCLARATION DE VOS PRODUITS



INTRODUCTION

Ce guide a pour objectif de vous aider dans la phase d'adhésion et de déclaration de vos produits réglementés, mis sur le marché. Afin de calculer la provision qui sera due pour l'année 2013, la base déclarative de départ est fondée sur vos mises sur le marché de toute l'année 2012.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

PHASE DE PRÉPARATION À L'ADHÉSION ET À LA DÉCLARATION

- 1 Identifier la ou les catégorie(s) de produits de l'arrêté produits du 16 août 2012 pour lesquels vous êtes concerné.
- 2 Identifier la référence de vos produits en vous reportant à la liste produits indexée qui détaille les catégories produits qui sont dans l'outil de déclaration.
- 3 Identifier les différents types de conditionnement pour le produit défini (liquide, solide, aérosol), ainsi que les différents conditionnements en volumes et en poids concernés.
- 4 Identifier les poids des produits concernés. Pour chaque produit, le poids est égal au poids du contenant (c'est-à-dire le contenant au contact du produit + couvercle, bouchon ou tout autre système de fermeture) auquel s'ajoute le poids du contenu sans les autres emballages.
- 5 Calculer vos mises sur le marché totales en tonnes pour chaque produit (en fonction de son type de conditionnement, de son poids et de sa quantité → voir exemple disponible ci-après).
- 6 Additionner l'ensemble des poids d'une catégorie produits que vous pourrez reporter dans l'outil de déclaration.

ATTENTION : Vous devez garder tous les documents qui vous ont permis de faire le calcul en précision de l'attestation de véracité qui doit être fournie chaque année. Les mêmes documents et calculs intermédiaires pourront vous être demandés en cas d'audit/contrôle par un tiers ou par EcoDDS.

Requet : Les produits à déclarer doivent appartenir à la nature de produit aérosol et ne pas fonctionner au contact du contenu à l'ouverture du système de fermeture mentionné ci-dessus.



CAS SIMPLE

Vous êtes concerné par des produits de l'arrêté produits et de correspondance dans l'outil de déclaration : catégories de produits 3, 6, 7, 8, 9 et 10 (voir la liste indexée des produits).

Exemple : Peinture extérieure pour véhicules (autres conditionnements) (06.01.01 ≤ 1L)
Vous devez faire la somme des poids des produits ≤ 1L.

Type de produit (nature de produit ou kg (ou autres unités possibles))	Références produits	Poids (contenu + couvercle ou système de fermeture au contact du produit)	Quantité	Total en KG (Poids x Quantité)	Total en tonnes (Total en Kg ÷ par 1000)
0.800 L	Ref. xxx Ref. yyy Ref. zzz	0.200 kg (contenu et 0.1 kg d'emballage au contact du produit)	2000	400	0.40
0.800 L	Ref. aaa Ref. bbb	0.300 kg (contenu et 0.1 kg d'emballage au contact du produit)	3000	900	0.90
1.000 L	Ref. ccc Ref. ddd	0.100 kg (contenu et 0.1 kg d'emballage au contact du produit)	1200	120	0.12
Total				1420	1.42
Total à reporter dans l'outil de déclaration avec référence produit (somme des tonnes)					1.42



Calculez, par ligne de produits, les cumulés annuels (de l'année N-1) de mises sur le marché à déclarer en tonnes.



CAS DES CATÉGORIES 4 & 5 (bénéficiant d'un abattement selon les canaux de distribution)

Vous êtes concerné par des produits de l'arrêté produits et de correspondance dans l'outil de déclaration : catégories de produits 4 et 5 (voir la liste indexée des produits).

Ce sont des catégories qui bénéficient d'un abattement pour tenir compte des canaux de distribution et de la part professionnelle non soumise à contribution.

Exemple : Peinture, vernis, lasure, ou dérivés (autres conditionnements) (05.03.01 ≤ 15 L)
Vous devez faire la somme des poids des produits ≤ 15 L.

Type de produit (nature de produit ou L ou kg (ou autres unités possibles))	Références produits	Poids (contenu + couvercle ou système de fermeture au contact du produit)	Quantité	Total en KG (Poids x Quantité)	Total en tonnes (Total en Kg ÷ par 1000)
1 L	Ref. xxx Ref. yyy Ref. zzz	1.5 kg (contenu et 0.2 kg d'emballage au contact du produit)	1000	1500	1.5
5 L	Ref. aaa Ref. bbb Ref. ccc	4 kg (contenu et 0.1 kg d'emballage au contact du produit)	2000	8000	8.0
15 L	Ref. ddd Ref. eee	10 kg (contenu et 0.1 kg d'emballage au contact du produit)	1800	18000	18.0
Total				21000	21.0
Total à reporter dans l'outil de déclaration avec référence produit (somme des tonnes)					21.0

Notes d'information : exemple du changement de périmètre produit

NOTE D'INFORMATION

Modification du périmètre produits
 1^{er} mars 2016

Chers adhérents d'EcoDDS,

Suite aux échanges entre les représentants des Collectivités Locales, les Fédérations Professionnelles et les Pouvoirs Publics, le périmètre produits de la filière DDS ménagers évolue avec l'arrêté du 4 février 2016. Ce dernier a été complété par l'avis du 16 février 2016 paru au Journal Officiel.

Ce qui change

AJOUT

Produit de TRAITEMENT PISCINE	Nomenclature produits
<ul style="list-style-type: none"> • Régulateurs PH +/- • Roculant • Réhausseur de TAC • Anti-phosphate, etc. 	0611* NCv
Décapant APPAREILS DE CUISSON <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyant et décapant pour plancha, barbecue, vitrocéramique. 	0609*
Nettoyant et décapant pour cheminées et inserts et APPAREILS DE CHAUFFAGE MENAGER	0607*

RETRAIT

Produit	Nomenclature produits
Lave-glace hiver/ Concentré de lave-glace → aucun lave-glace auto DDS désormais	0603*
Rénovateur plastique <ul style="list-style-type: none"> • Auto • Mobilier de jardin 	0501*

À ce titre, vous trouverez en accompagnement le barème 2016 complété de la nouvelle ligne de produits et mis à jour des nouvelles mentions et indications des seuils de conditionnement maximums, ainsi que le guide périmètre produits à jour.

Quelle date d'application ?

Compte tenu de la date de parution, la modification du périmètre s'applique aux volumes mis sur le marché à compter du 1^{er} mars 2016.
 Cela n'a donc aucun impact sur la campagne de déclaration actuelle (volumes 2015).
 Ainsi début 2017, les volumes seront à déclarer sur les périodes suivantes :

Produit de TRAITEMENT PISCINE Décapant APPAREILS DE CUISSON Nettoyant et décapant pour cheminées et Inserts et APPAREILS DE CHAUFFAGE MENAGER	Du 01/03/2016 au 31/12/2016
Lave-glace hiver Concentré de lave-glace Rénovateur plastique	Du 01/01/2016 au 29/02/2016

Bien cordialement,

Pierre Charlemagne
 Directeur Général

Jean-François Rey
 Interlocuteur Metteurs sur le Marché

EcoDDS rappelle aux adhérents que leur responsabilité porte sur la réduction des impacts environnementaux, économiques et sociaux liés à la fin de vie des produits chimiques, par la prise en charge de la gestion des DDS ménagers mais également par la prévention et le développement de l'éco-conception

(COMPRENDRE)

(PRATIQUE)

Déchets Spécifiques des ménages

TOUS À LA DÉCHETTERIE !

→ Pourquoi apporter mes Déchets Spécifiques à la déchetterie ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollués par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement.

Les déchets spécifiques, généralement issus de produits chimiques, nécessitent une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

→ EcoDDS & , quel partenariat ?

Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), chaque metteur sur le marché de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement a la responsabilité d'assurer la prévention et la gestion des déchets ménagers qui en sont issus (article R. 543-228 du code de l'environnement).

Adhérent d'EcoDDS pour s'acquitter de ses obligations légales

Le metteur sur le marché de ces produits chimiques appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS), est concerné par cette loi. En adhérant à EcoDDS, seul éco-organisme opérationnel dédié aux DDS des ménages et agréé par les pouvoirs publics depuis le 20 avril 2013, notre enseigne s'acquittera de ses obligations légales. EcoDDS prend donc directement en charge la collecte et le traitement de ces DDS ménagers apportés en déchetterie ou lors d'opérations ponctuelles de collecte.

→ Que deviennent-ils ?



Mise sur le marché de produits chimiques de déchets spécifiques

Collecte en déchetterie

Tri des déchets spécifiques par les déchetteries pour éviter la responsabilité chimique

Valorisation énergétique, incinération ou recyclage des déchets spécifiques dans des transferts autorisés de l'environnement

Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de recyclage

→ Les déchetteries les plus proches :



Les déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchetterie



Plus d'information sur : www.mesdechetspecifiques.com




EcoDDS informe régulièrement ses adhérents sur les actions qu'il conduit pour leur compte dans le cadre de son agrément, *tout particulièrement sur les résultats des études et de la recherche et du développement, les bonnes pratiques en matière d'éco-conception et leurs résultats*, et enfin les services qu'il leur propose.

EcoDDS communique par ailleurs à ses adhérents les résultats de la filière des DDS ménagers.

Extrait de la newsletter envoyée à tous les adhérents en 2016

Opérations de collectes ponctuelles des déchets chimiques

Retour sur le succès des Journées DéchetsTri en 2015

En 2015, EcoDDS a organisé 53 Journées DéchetsTri dans 50 magasins Leroy Merlin différents et a collecté près de 40 tonnes. Le principe ? « Si tu ne vas pas en déchetterie, les Journées DéchetsTri viennent à toi ! ». En moyenne, cela représente un peu plus d'1 tonne de DDS collectée sur une journée (10h-17h) sur un parking Leroy Merlin, soit l'équivalent d'un mois de collecte sur une déchetterie moyenne. Au total, ce sont 444 retombées presse et 25 millions de personnes touchées par la campagne grâce à la presse, la radio et la TV.



Elargissement des opérations de collectes ponctuelles en 2016.

Fort du succès de la campagne des « Journées DéchetsTri » en 2015, EcoDDS a décidé d'étendre sa campagne en 2016 et de développer les partenariats.

Dès la fin février, EcoDDS a rejoint les magasins **Carrefour** qui ont initié une opération spéciale de collecte des pesticides « Tous concernés par la Nature ».

EcoDDS a également renouvelé son partenariat avec **Bolonic** au mois de mars : les particuliers ont été invités à se débarrasser de leurs pesticides en les rapportant sur deux week-ends dans les 66 magasins de l'enseigne de jardinerie. Au total plus de 8 tonnes de déchets ont été rapportées, 2 tonnes de plus que la saison 2015. Une deuxième vague de collecte des phytosanitaires & biocides est prévue à l'automne prochain.

Avec **Leroy Merlin**, le plus ancien partenaire d'EcoDDS, ce sont 130 « Journées DéchetsTri » organisées entre

début avril et fin octobre 2016. À la fin mai, 40 Journées DéchetsTri ont déjà été organisées depuis le lancement de la campagne et plus de 50 tonnes de déchets chimiques ont été rapportés par les ménages. EcoDDS aura visité près d'une quarantaine de villes de France. C'est deux fois plus que la saison 2015.

En juin, EcoDDS va ajouter 20 nouvelles opérations de sensibilisation et de collecte en France avec l'enseigne **Castorama**. L'éco-organisme prévoit du 11 juin au 16 juillet 20 « Journées de collecte des déchets chimiques – Le bon geste tri si tu ne vas pas à la déchetterie. ».



7.2.2. Acteurs chargés des points de collecte

EcoDDS engage des actions d’information, de sensibilisation et de communication auprès des acteurs chargés des points de collecte afin de leur rappeler l’importance de leur responsabilité dans le fonctionnement de la filière.

Pour cela, EcoDDS fournit les éléments nécessaires à l’identification des DDS ménagers relevant du périmètre du présent agrément, les outils d’animation et d’information, la formation et les supports nécessaires pour assurer la communication au grand public.

EcoDDS développe et propose aux acteurs chargés des points de collecte des outils, des méthodes et des actions de formation les accompagnant dans la gestion des DDS ménagers et, notamment, sur la communication des consignes et des modalités de tri, y compris la signalétique appropriée, à leur personnel et aux consommateurs, sur l’identification et l’étiquetage des flux de DDS ménagers et enfin sur leur entreposage.

Dès son adhésion, le point de collecte reçoit de la part d’EcoDDS les outils suivants afin de faciliter la collecte séparée des DDS ménagers (EcoDDS privilégiant le développement d’outils communs aux collectivités territoriales et leur mise à disposition de manière dématérialisée, ces documents sont accessibles sur le site Internet d’EcoDDS) :

Des affiches au format A2 qui illustrent le périmètre de la filière avec les principaux seuils de conditionnement



Les premières affiches au format A4 pour chacun des 9 flux de la filière (nouvelles versions complémentaires d'affiches à consulter dans le chapitre 4 cf. 4.2.2.2 conditions de collectes séparées)



Ces supports sont envoyés en version plastifiée à l'ensemble des collectivités dès qu'elles adhèrent chez EcoDDS. Nous leur préconisons de les afficher dans le local DDS pour aider les agents à trier.

Podium des déchets hors réglementation (réalisé suite à la caractérisation et pour éviter que des déchets hors EcoDDS se retrouvent dans les bacs EcoDDS)



Guide d'adhésion des collectivités



**GUIDE D'ADHÉSION
DES COLLECTIVITÉS**

➔ OBTENEZ VOS IDENTIFIANTS

- ➊ Connectez-vous sur le site d'EcoDDS : www.ecoddss.com.
- ➋ Cliquez sur la partie verte du cercle situé en haut à droite du site, nommée « Espace adhérents ».
- ➌ Sélectionnez votre profil dans le menu déroulant.
- ➍ Remplissez la Fiche d'identité Collectivité puis cliquez sur « Inscrire votre », sans oublier de cocher que vous disposez bien d'une compétence collective, obligatoire.
- ➎ EcoDDS vous communique vos identifiants sous 48 heures par retour de mail.
(N.B. si la fiche est incomplète, un interlocuteur EcoDDS vous contactera).

ATTENTION ! (Une collectivité ou un groupe de collectivités avant que les populations concernées ne puissent faire l'objet que d'une seule convention type. Nous invitons chaque Collectivité à vérifier qu'elle est le signataire de la convention destinée).

➔ TÉLÉCHARGEZ, REMPLISSEZ ET ENVOYEZ LES DOCUMENTS TYPES D'ADHÉSION

- ➊ Une fois vos identifiants reçus, cliquez sur « Espace adhérents » (partie rouge du cercle situé en haut à droite du site).
- ➋ Téléchargez et remplissez la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion comprenant un questionnaire Collectivité (deux formats sont disponibles : écriture manuscrite ou sans numérique). Il s'agit du premier document à envoyer complet à EcoDDS ggc.ecoddss@ecoddss.com.
- ➌ EcoDDS valide les éléments de la lettre de manifestation d'intérêt d'adhésion qui seront ensuite repris dans la convention type.
- ➍ Téléchargez et remplissez la convention type adhésion, ainsi que l'avenant 1 du système (deux formats sont disponibles : écriture manuscrite ou sans numérique), documents à envoyer en 2 exemplaires de chaque signés ggc.ecoddss@ecoddss.com à EcoDDS, accompagnés d'un RIB et d'une copie de la délibération, une fois que la Collectivité a vérifié les pré-requis et données.

La lettre de manifestation d'intérêt indique le processus de signature de la convention type. La convention accompagnée d'un RIB et d'une copie de la délibération ainsi que la lettre de manifestation d'intérêt constituent le dossier contractuel complet et ne peuvent être dissociés.

➎ L'adhésion devient effective le 1^{er} jour du mois calendaire qui suit la contre signature par EcoDDS de la convention type d'adhésion (éventuellement complétée et signée par la Collectivité).
(N.B. dans le cas d'une convention incomplète, EcoDDS devra respecter un délai maximum de 30 jours pour contacter la Collectivité et faire compléter la convention).



Une signalétique pour l'espace réservé aux
DDS des ménages



EcoDDS informe ensuite régulièrement les collectivités adhérentes sur les principales actions menées et les données générales de la filière.

Extrait de la newsletter de mars 2016



L'Echo DDS | Mars 2016
La newsletter des collectivités

Édito

La collecte sélective des déchets du territoire EcoDDS pour des changements opérationnels est restée accompagnée, tout au long de l'année 2015, par un investissement important et une implication de la part de nos équipes et des équipes des collectivités territoriales. Les formations des agents et accompagnateurs de déchèteries, des opérations de déchets, les accompagnements terrain à l'amélioration continue, l'achat de nouveaux outils, tout ce qui est l'effort remarquable fourni par toutes les parties prenantes est permis de constater le taux de non-conformités produits présent dans les bacs mis à disposition par EcoDDS.

Nous souhaitons poursuivre ces efforts en 2016 avec un objectif commun : pérenniser la filière DDS des ménages, sécuriser le traitement des déchets, et mobiliser sur la collecte.

Loïc DERRIEN, Président
et Pierre CHARLEMAGNE,
Directeur Général

Le taux de non-conformités produits divisé par presque 4 en 20 mois

Entre 2014 (année de démarrage opérationnel de la filière DDS des ménages) et 2015, EcoDDS a mené 7 campagnes de concertations des déchets en provenance de 100 déchèteries, ce qui représente :

- 115 tonnes de déchets caractérisés ;
- 300m³ en volume caractérisés ;
- 2 640 bacs contrôlés après 50L, cassés et bacs de 400 litres ;
- un taux de non-conformité produit divisé par presque 4 en 20 mois entre le premier trimestre 2014 et début 2015 ;
- des opérations qui ont eu des très bonnes retombées sur le pourcentage de produits hors filière DDS des ménages.

Après un effort remarquable de toutes les parties prenantes (collectivités, opérateurs de déchets, EcoDDS), le nombre de déchets non conformes sur le fil est très nettement en baisse sur chaque flux et les déchèteries moins vertueuses sont en forte baisse.

Un grand nombre de collectivités adhérentes qui ont contribué à l'élaboration d'un « Bacc des bonnes pratiques » sur la communication ont été sollicités et se sont impliqués pour faire de cette filière qui est au cœur de leur territoire un exemple de rigueur dans le respect des contraintes environnementales.




Retour d'expérience 2015 sur des projets pilotes d'Accompagnement à l'Amélioration Continue

Depuis septembre 2015, EcoDDS est intervenu dans le cadre de projets pilotes d'Accompagnement à l'Amélioration Continue auprès de collectivités volontaires.

Ces interventions ont été menées par l'équipe opérationnelle et EcoDDS (chargé de déplacement, coordinance régionale, directrice relations collectivités) directement sur les déchèteries, en étroite collaboration avec les agents et les équipes encadrantes des collectivités.

Les interventions sont faites directement sur site sous la forme de démonstrations avec un maximum de 5 à 8 personnes à accompagner (agents + accompagnateurs). Un point est ensuite fait 4 mois après l'intervention pour valider la pérennité de quatre de 11 en analysant les éventuelles récurrences de non conformités intervenues.

En amont de ces interventions, les collectivités :

- avaient déjà mis en œuvre tous les moyens dont elles disposaient pour gérer au mieux le fil à tendre sur les déchèteries (accompagnement des agents, séparation physique des bacs de la filière EcoDDS et du fil à tendre, utilisation optimale de tous les outils mis à disposition par EcoDDS) ;
- souhaitent bénéficier d'un accompagnement terrain spécifique afin d'affiner leur approche afin d'obtenir la qualité du fil à tendre condition réelle.

À ce jour, 5 interventions pilotes ont été menées, ce qui implique plus de 80 agents et accompagnateurs. Notre objectif est de poursuivre cet accompagnement jusqu'au mois de septembre 2016 et mener à minima 10 projets pilotes. Deux sont déjà terminés sur le mois de mars.

Nos premiers retours d'expérience nous ont permis de constater que les difficultés de la rencontre par nos côtés sont inhérentes aux infrastructures, la mise à disposition des infrastructures et les moyens dont disposent les collectivités. Cette situation n'est cependant pas un frein à l'amélioration de la qualité du fil à tendre. Elle demande principalement de la volonté de s'investir dans ce projet de changement.

Quelques verbatim de collectivités après intervention

- « Le retour est positif pour tous les agents, ils apprécient le déplacement juste dans leur local et le fait qu'ils ne soient pas dérangés par les autres agents. »
- « Les gardiens ont apprécié cette formation, cela va à l'avantage de leur travail. »
- « Pour moi ça va, j'ai du plaisir à le faire et ça va être compliqué de faire tout ça également en même temps pour la logistique et le fil à tendre. »
- « Cette formation a permis de mieux connaître le fil à tendre et de mieux connaître les nouvelles règles. Ça va être intéressant de voir à la base si le premier produit ne bouge pas. »
- « De notre côté, la formation EcoDDS a été très intéressante, notamment par les conseils sur l'achat de produits et les conseils de travail. »
- « Nous sommes très satisfaits de la formation, elle a permis de mieux connaître le fil à tendre et de mieux connaître les nouvelles règles. Ça va être intéressant de voir à la base si le premier produit ne bouge pas. »



Extrait de la newsletter de décembre 2017 envoyés aux agents de déchetteries



EcoDDS a conçu, remis ou envoyé de nombreux « goodies » (cadeaux personnalisés) à destination des agents de déchetteries (stylos, clés USB, kit goodies, jeu concours avec réglette de tri, jeu concours en ligne pour gagner un iPad...) pour non seulement faciliter le plus possible la mise en place de la filière mais aussi pour créer un lien régulier avec les acteurs clés du terrain.



Seuil à 5L ou 5kg

pH - = ACIDES

pH + = BASES

Les astuces tri
REGULATEURS PH

Produits Photographie

Les produits du monde de la photographie
→ Hors Périmètre

Les astuces tri
PRODUITS PHOTO
HORS FILIERE

EcoDDS assure un plan de formation de l'ensemble des agents de déchetterie et encadrants depuis mars 2014. C'est la totalité des collectivités adhérentes qui a été formée. Dès la deuxième année, EcoDDS propose un deuxième module de formation. Ainsi, à travers plus de 1 600 sessions de formation à travers la France (DOM COM inclus), EcoDDS a formé plus de 14 500 stagiaires représentant plus 10 000 agents de déchetteries et encadrants dont plus de 4 500 ont été formés 2 fois.

Une attention particulière est apportée lors de cette formation à la sécurité des personnes et à la protection de l'environnement.

	Campagnes	Nombre de sessions	Nombre de collectivités	Agents et encadrants formés
2014	Module 1 (Initiation)	483	400	4 600
2015	Module 1 (Initiation)	255	250	2 450
&				
2016	Module 2 (avancée)	562	480	4 900
2017	Module 1 (Initiation)	50	40	400
	Module 2 (avancée)	280	75	2 150
	TOTAL cumulé	1 630 Module 1 : 738 Module 2 : 562	690 formées dont 550 (80%) formées une deuxième fois	10 000 formés et 14 500 stagiaires (car une partie a été formée 2 fois)

En complément des formations en salles, EcoDDS a développé un outil de e-learning à destination des encadrants des agents de déchetterie.



Avec cet outil, les apprenants accèdent à des vidéos pédagogiques à travers des modules auxquels sont associés des jeux pour s'assurer de la validation des acquis et des liens vers les supports / outils de consignes de tri :

Module 1 : EcoDDS et la filière des DDS des ménages

- Vidéo 1 : EcoDDS et la filière des ménages afin de découvrir la filière et identifier ses principaux acteurs
- Vidéo 2 : le fonctionnement de la filière et la mission d'EcoDDS
- Jeu sous forme de quizz pour valider cette thématique



Module 2 : l'identification d'un DDS des ménages

- Vidéo 1 : définition de la notion de DDS des ménages, identification des univers et des produits concernés, présentation des erreurs classiques
- Jeu : « la pêche » aux DDS



E-formation EcoDDS 2016

2 IDENTIFIER LES DDS

Cet atelier vous permettra de cerner précisément ce que sont les DDS : Les univers d'où ils proviennent, les produits concernés... Une étape importante dans votre parcours !

QU'EST-CE QU'UN DDS DES MÉNAGES ?

Objectifs :

- Définir la notion de DDS des ménages.
- Identifier les univers et les produits concernés.
- Limiter les erreurs classiques.

⌚ Durée : 3 min 30

A VOUS DE JOUER !

La pêche aux DDS est ouverte !
 Cliquez sur les « DDS » pour marquer des points et valider votre atelier !

- Score maximal : 24 points
- Erreurs max : 5
- Durée : 45 secondes

JOUER >

plugin FlashPlayer est requis pour l'utilisation des jeux.
Besoin d'aide ?

Module 3 : Accepter un DDS

- Vidéo 1 : procédure d'acceptation d'un DDS des ménages
- Vidéo 2 : le podium des erreurs
- Jeu sous forme de quizz à partir de vidéos de mises en situation d'agents de déchetterie



E-formation EcoDDS 2016

3 ACCEPTER UN DDS

Avec cet atelier, nous nous rapprochons désormais du terrain et découvrons la procédure d'acceptation d'un DDS et les principales erreurs commises en déchetterie. Un atelier utile pour limiter les erreurs au quotidien !

ACCEPTER UN DDS DES MÉNAGES

Objectifs :

- Découvrir la procédure d'acceptation d'un DDS des ménages.
- Maîtriser le « règle des 3 DUI ».

⌚ Durée : 3 min

LE PODIUM DES ERREURS

Objectifs :

- Identifier les principales erreurs.
- Adopter de nouveaux réflexes efficaces, comme le refus systématique des DDS non identifiés.

⌚ Durée : 2 min 30

A VOUS DE JOUER !

Accompagnez un agent de déchetterie et aidez-le à prendre les bonnes décisions en répondant aux questions !

- Score maximal : 6 points
- Quiz 5 questions

JOUER >

FlashPlayer est requis pour l'utilisation des jeux.
Besoin d'aide ?

AUTRES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES :

- Schémas illustratifs des produits et outils de conditionnement
- Podium des déchets hors réglementation DDS des ménages

Module 4 : Trier efficacement les DDS

- Vidéo 1 : présentation de chacun des 9 flux des DDS afin d'identifier les quelques produits emblématiques pour chacun des flux et donner des points de repères qui facilitent cette opération de tri
- Jeu pour ranger chaque produit dans le bon contenant, avec possibilité de consulter ses erreurs à la fin



- Une vidéo sur les risques pour la santé et l'environnement donne également des règles simples pour gérer les DDS en toute sécurité :



Un dernier jeu, sous forme de jeu télévisé, permet de clôturer la formation



EcoDDS transmet chaque année aux acteurs chargés des points de collecte, auprès desquels il a enlevé des DDS ménagers, les informations relatives aux quantités et aux déchets enlevés et aux conditions dans lesquelles ils ont été traités. Ces informations (tonnages de DDS collectés et traités par flux et déchetterie) sont transmises de manière dématérialisée aux acteurs qui le souhaitent (collectivités, pour l'élaboration du rapport du Maire) courant avril de chaque année.

EcoDDS fournit également aux distributeurs de produits chimiques les outils leur permettant de communiquer ces informations de manière uniforme sur tout le territoire. EcoDDS rappelle que leur responsabilité porte notamment sur l'information des consommateurs sur leurs points de vente concernant les modalités de reprise des DDS ménagers.



EcoDDS fournit les éléments nécessaires aux distributeurs pour réaliser des actions de formation auprès des personnels de vente chargés notamment de conseiller les clients en matière de produits chimiques, afin de sensibiliser ces personnels aux enjeux et au fonctionnement de la filière des DDS ménagers et de leur permettre de relayer les messages susmentionnés auprès des clients.

EcoDDS a notamment élaboré à destination des collaborateurs de ces enseignes :

De kits de communication

EcoDDS - Filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages
GUIDE EXPLICATIF
DÉCHETS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES
TOUS À LA DÉCHETTERIE !

SOMMAIRE
Le partenariat entre [nom de votre enseigne] et EcoDDS
Les produits concernés
Le message à faire passer pour un geste de tri approprié
Le parcours du déchet spécifique

(COMPRENDRE)
EcoDDS et [nom de votre enseigne], QUEL PARTENARIAT ?
LE PRINCIPE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)
Selon le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), chaque metteur sur le marché de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement a la responsabilité d'assurer la prévention et la gestion des déchets ménagers qui en sont issus (article R. 543-228 du code de l'environnement).
[nom de votre enseigne], ADHÉRENT D'ECODDS POUR S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS LÉGALES
[nom de votre enseigne], metteur sur le marché de ces produits chimiques appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS), est concerné par cette loi. En adhérant à EcoDDS, seul éco-organisme opérationnel dédié aux DDS des ménages et agréé par les pouvoirs publics depuis le 20 avril 2013, [nom de votre enseigne] s'acquitte de ses obligations légales. EcoDDS prend donc directement en charge la collecte et le traitement de ces DDS ménagers apportés en déchetterie ou lors d'opérations ponctuelles de collecte.

LES DDS MÉNAGERS, QUELS PRODUITS CONCERNÉS ?
BRICOLAGE & RÉNOUATION | LAINAGE | BRUYAGE, CHEMINÉE & ENCREUSE
ENTRETIEN VÉHICULE | ENTRETIEN PISCINE | ENTRETIEN MAISON
QUEL GESTE DE TRI APPROPRIÉ ?
Ces déchets, généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière de traitement spécifique. Il est donc important de ne plus les jeter à la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en déchetteries, si possible dans leur emballage d'origine.
DANS QUELS RAYONS LES TROUVE-T-ON ?
Matériaux / Menuiserie | Peinture / Droguerie
Terrasse / Jardin | Entretien véhicule
Carrelage / Parquet | Chauffage

QUE DEVIENNENT-ILS ?
LE PARCOURS DU PRODUIT AU DÉCHET SPÉCIFIQUE :
1. Mise sur le marché de produits générateurs de déchets spécifiques
2. Apport en déchetterie
3. Tri et stockage des déchets spécifiques par les éco-organismes agréés
4. Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de recyclage
5. Valorisation énergétique, stabilisation ou recyclage des déchets spécifiques dans des conditions impossibles de l'environnement
Les déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage représentent un risque pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent donc une collecte et un traitement spécifique, pris en charge par EcoDDS, via ses opérateurs de déchets prestataires.

Des dépliants :



Des vidéos corporate réalisées dans le cadre des opérations de collectes ponctuelles :
Vidéo réalisée par EcoDDS pour expliquer l'intérêt des collectes ponctuelles
en partenariat avec les distributeurs



Vidéo réalisée à l'initiative de l'enseigne Castorama pour expliquer à leurs collaborateurs
l'enjeu et le fonctionnement de notre filière



- Mise en place d'un challenge entre les magasins participants pour les inciter à s'impliquer lors des opérations distributeurs : lot à gagner par le magasin qui collecte le plus de déchets
- FAQ envoyés aux directeurs de magasins pour leur expliquer les enjeux des opérations de collectes ponctuelles

Exemple avec l'enseigne Leroy Merlin

Foire aux Questions

Les journées « Déchets Tri » 2018

Cette foire aux questions répond aux questions les plus fréquemment posées. Elle sera enrichie au fur et à mesure.

LOGISTIQUE

• Quel volume représente le matériel qui devra être stocké dans notre magasin pendant une semaine ?

Voici la liste du matériel déposé dans votre magasin par l'ambassadeur le 1^{er} samedi (voir photos ci-dessous) :

- 1 kakémono rangé dans sa pochette
- 2 affiches A2 et 2 affiches A3
- 2 cartons de dépliants + encarts
- 2 sacs à dos orillants avec lattes et voiles dans pochette (pas sur les photos)
- 3 petits sacs plastiques de goodies (stylos, porte-clefs, fluos, sacs shopping...)
- 6 t-shirts et 6 casquettes

COMMUNICATION

• A quoi ressemble cette communication ?

Ces opérations ont été baptisées « Les journées DéchetsTri ». Toute la communication tourne autour de ce principe : « Si tu ne vas pas à la déchetterie, les journées DéchetsTri viennent à toi ».

• Faut-il mettre en place des outils de communication dans le magasin pour promouvoir l'opération de collecte ?

Vous pouvez nous accompagner dans la communication magasin en mettant en place des outils (print, web...) quelques semaines avant le jour de la collecte. EcoDDS vous fournira des visuels que vous pourrez adapter à votre magasin.

Exemples de bonnes pratiques faites en magasin en terme de communication

7.2.3. Prestataires de transport et de traitement

EcoDDS engage également des actions d'information en direction de ses prestataires de transport et de traitement, afin de leur rappeler l'importance de leur responsabilité dans le fonctionnement de la filière. EcoDDS tient à leur disposition les informations nécessaires à l'identification des déchets collectés et à la mise en œuvre par les prestataires des conditions de transport et de traitement adaptées à ces derniers :

Formation de l'ensemble des parties prenantes (chauffeurs, opérateurs de tri, chimistes) à la filière en présentiel et mise à disposition de l'outil d'e-learning (comme pour les collectivités adhérentes) :

Gestion des Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Accompagnement des Opérateurs

Rôles et missions – filière EcoDDS

Un intérêt à une collaboration constructive

Bâches et consignes de tri murales



Un catalogue de produits à commander et livrés par EcoDDS contenant des bâches (cf. ci-dessus), des rouleaux de papier scotch et des étiquettes autocollantes pour faciliter l'identification des contenants EcoDDS et des gilets jaunes

CATALOGUE DES Outils OPÉRATEURS

- Bâches
- Scotchs
- Etiquettes autocollantes
- Gilets jaunes

Les rouleaux de scotch

EcoDDS met gratuitement à votre disposition deux types de rouleaux de scotch :

- Des rouleaux de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS + pour assurer un roulement facile (scotch à adhésif).
- Des rouleaux de scotch avec le logo EcoDDS + pour assurer une parfaite visibilité de votre point de contact en lien avec les opérateurs (voir photo).

Rouleau de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS

Rouleau de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS

Rouleau de scotch avec le logo EcoDDS

Rouleau de scotch avec le logo EcoDDS

Pour commander vos rouleaux de scotch, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

Les étiquettes autocollantes

EcoDDS met gratuitement à votre disposition deux types d'étiquettes autocollantes :

- Des étiquettes EcoDDS + réservées aux particuliers + Ces étiquettes permettent d'identifier les bacs EcoDDS. Nous proposons des paquets de 100 étiquettes autocollantes.
- Des paquets réservés avec le logo EcoDDS afin d'identifier les contenants EcoDDS, nous proposons des paquets de 100 étiquettes autocollantes réservées aux professionnels.

Nous vous rappelons que la structure de votre lettre de nos de contact + doit être en français afin de faciliter les échanges par nos services clients EcoDDS.

Rouleau d'étiquettes EcoDDS - Réservé aux particuliers

Réservé aux particuliers

Dimensions: 70 x 40 mm

Rouleau d'étiquettes EcoDDS - Réservé aux professionnels

Réservé aux professionnels

Dimensions: 70 x 40 mm

Pour commander vos étiquettes autocollantes, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

Les gilets jaunes « EcoDDS »

EcoDDS met gratuitement à votre disposition des gilets fluorescentes jaunes (voir photo) EcoDDS, lors des événements, ce qui permet aux constructeurs de véhicules de reconnaître facilement les professionnels pour le contact EcoDDS.

Nous vous rappelons que la structure de votre lettre de nos de contact + doit être en français afin de faciliter les échanges par nos services clients EcoDDS.

Tous les gilets

Pour commander vos gilets jaunes EcoDDS, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

COUPON RÉPONSE

Merci de retourner le formulaire rempli (service client) ou par services clients de ce coupon par mail à l'adresse : clients@eco-dds.com

INFORMATIONS LIVRAISON

CONTACT

Nom et prénom du contact : _____

N° de tel : _____

Mail : _____

ADRESSE DE LIVRAISON

INFORMATIONS COMMANDE

Je souhaite commander (choix la quantité souhaitée dans les cases)

<p style="font-size: x-small;">Bâches + Classifications</p> <p><input type="checkbox"/> Rouleau de scotch à l'usage de piles en charge par EcoDDS + (20000100)</p> <p><input type="checkbox"/> Rouleau de scotch avec le logo EcoDDS + (20000100)</p>	<p style="font-size: x-small;">Étiquettes + Paquets de conditionnement</p> <p><input type="checkbox"/> Paquet de 100 gilets fluorescentes autocollantes (20000100)</p> <p><input type="checkbox"/> Paquet de 100 gilets fluorescentes autocollantes (20000100)</p>
---	--

Étiquettes autocollantes

Paquet de 100 gilets fluorescentes autocollantes (20000100)

Gilet (à usage tel) EcoDDS + (20000100)

Gilet (à usage tel) EcoDDS + (20000100)

Pour commander vos gilets jaunes EcoDDS, merci de remplir le coupon réponse ci-joint et de l'envoyer à nos services clients.

Tutoriels remis par clés USB à chaque opérateur lors des formations en salle :

1. la classification des produits emblématique de la filière et ceux hors filière (comme celle fournie à chaque point de collecte) par ordre alphabétique et par flux ;
2. le diaporama de formation réalisé par EcoDDS ;
3. le podium des déchets hors filière des DDS des ménages ;
4. la synthèse des modifications de 2016 par rapport à l'arrêté produits ;
5. les formulaires des procédures :
 - formulaire de nouveau contenant ;
 - formulaire de nouvelle filière de traitement ;
 - la gestion des évacuations de pâteux vers les filières EcoDDS ;
 - formulaire de nouveau sous-traitant.
6. l'ensemble des pièces contractuelles
7. la procédure des anomalies logistiques



8. la procédure des contrôles complets
9. la procédure de refus d'enlèvement

10. la procédure de refus de prise en charge en centre

11. des aides sur les produits pièges

ECO DDS
LES PRODUITS PIÈGE

1) Les produits multi-usages :
DES L'UN DES USAGES DU PRODUIT EST DANS LA FILIÈRE (cf C classification), LE PRODUIT EST CONFORME

Principaux exemples (liste non exhaustive) :

Produit	Usage Non conforme	Usage Conforme	IN/OUT	Produit OUT
Shampooing à 3 en 1	Lubrifiant	Shampooing	IN	Shampooing
Shampooing à 3 en 1	Lubrifiant	Shampooing	IN	Shampooing
Crème ou émulsion pour l'entretien de la peau	Crème	Impregnant	IN	Crème
WDO en bombe	Lubrifiant	Diagnostique	IN	Lubrifiant
Miroir + miroir	Nettoyant	Nettoyant	IN	Miroir + miroir

2) Les produits « synonymes » :
CERTAINS USAGES PEUVENT ÊTRE DÉFINIS PAR PLUSIEURS NOMS POSSIVANT INDUIRE EN ERREUR DANS LA DÉTERMINATION DE LA CONFORMITÉ

Principaux exemples (liste non exhaustive) :

Produit	Usage Conforme	IN/OUT
Nettoyage sans vapeur	Algorithme	IN
Nettoyant	Algorithme	IN
Anti-corrosion	Anti-corrosion	IN

3) Les insecticides/biocides/dépoussiérisants :
TOUT PRODUIT INSECTICIDE OU REPELLIF AFFLIQUÉ SUR LA PEAU OU SUR UN ANIMAL DOMESTIQUE EST NON CONFORME

Exemples : Spray anti-moustiques, anti-poux, anti-puces, répulsifs vétérinaires...

A COMPARER : LES AUTRES TYPES D'INSECTICIDES/BIOCIDES/REPELLIFS VENDUS AUX PARTICULIERS SONT CONFORMES

Exemple : Appâts, bombes insecticides, anti-acaricides, anti-mites...

POUR TOUTE QUESTION :
se.noma@eco.dds.com

15 mars 2016
Page 3 sur 8

12. Outil d'e-learning, le même que proposé aux collectivités (cf. supra)

7.3. Information et communication inter-filières

7.3.1. Base de données sur les points de collecte

La base de données d'EcoDDS servant à la géolocalisation des points de collecte est compatible avec la base de données servant à alimenter le site Internet quefairedemesdechets.fr dédié aux filières de collecte séparée des déchets, et mis en place par l'ADEME afin de fournir aux utilisateurs un outil pratique et transversal pour la gestion de leurs déchets spécifiques.

Cf. fichier déchetteries géolocalisées sur l'outil web (avec coordonnées GPS : longitude, latitude) (EcoDDS Relations Externes\C Com externe\04 Com web\02 Fichiers déchetteries) et sur l'outil Guide du tri CITEO

CODE SAISIE FOURNISSEUR	CODE Agglo	NOM 123	Adresses 123	LIEN EN SAVOIR PLUS	LONGITUDE	LATITUDE
EC0801	FD0886	Déchetterie de Saint Jean sur Vêlay	1 1652 route de la Croix - 01290 - SAINT JEAN	http://www.smbon-thois.org	4.9338680000	46.2620374
EC0802	FD2863	Déchetterie de Carbonne	1 Chemin de Nougaret - 31390 - CARBONNE	http://www.cc.volvestre.fr/les-dec	1.202037600000	43.32004389999999
EC0802	FD0864	Déchetterie de Montequieu Volue	1 Lieu dit Hourtane - 31330 - MONTEQUIEU	http://www.cc.volvestre.fr/les-dec	1.201267000000	43.2012839
EC0803	FD2933	Déchetterie de Triel sur Seine	1 Ecopole Chemin aux Moines - 78510 - TRIEL	http://www.sicatra.fr/vistru/men	2.005450999948	48.9817076
EC0805	FD2708	Déchetterie de Gireoux les Bains	1 Route de Vinon - 04800 - GREOUX LES BAINS	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.858091999943	43.7517007
EC0805	FD2730	Déchetterie de Manosque	1 La Fita - 21 Saint Maurice - 04100 - MANOSQUE	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.814766000043	43.8066996
EC0805	FD2732	Déchetterie de Pierrevaux	1 Chemin des mouilliers Longues - 04800 - PIERREVAUX	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.749294000043	43.813749999999
EC0805	FD2733	Déchetterie de Valencole	1 Route de Sigaux - 04230 - VALENCOLE	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.9841801999943	43.8440041
EC0805	FD2709	Déchetterie de Villeneuve	1 Les Isles - 04180 - VILLENEUVE	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.872348999943	43.8797332
EC0805	FD2711	Déchetterie d'Oraison	1 ZA des finalines - 04700 - ORAISON	http://www.dlva.fr/index.php/dec	5.921487000000	43.914706
EC0806	FD3032	Déchetterie d'Arthon	1 ZA - 86330 - ARTHON	http://www.chateauroux-metrop	1.699012000000	46.693374
EC0806	FD3030	Déchetterie de Ardennes	1 Les Alouettes - 86120 - ARDENTES	http://www.chateauroux-metrop	1.830912999946	46.742023
EC0806	FD3028	Déchetterie de Châteauroux	1 Allée des Sablons - 86330 - LE POINÇONNET	http://www.chateauroux-metrop	1.739100999946	46.7989159
EC0806	FD3029	Déchetterie de Deols	1 Rue de Bois Large - 86180 - DEOLS	http://www.chateauroux-metrop	1.701149399946	46.842267999999
EC0806	FD3031	Déchetterie de Montsiraucourt	1 Rue de la Gare - 86180 - MONTECHAUME	http://www.chateauroux-metrop	1.777746000000	46.8621729
EC0807	FD3317	Déchetterie de Boulogne	1 Chemin de la Catonnière - 34039 - BOULOGNE	www.thau-agglo.fr	1.647697999943	44.449408
EC0807	FD3315	Déchetterie de Mèze	1 route de Villeveyrac - 34157 - MÈZE	www.thau-agglo.fr	1.53660744999943	43.4532117
EC0807	FD3316	Déchetterie de Montbazin	1 chemin du port de Vire - 34165 - MONTBAZIN	www.thau-agglo.fr	1.699481200000	43.4988511
EC0807	FD2906	Déchetterie de Balazuc Le Vieux	1 Route de la Riche - 34540 - BALAZUC LE VIEUX	http://www.thau-agglo.fr/outil-ec	3.700277999943	45.08426
EC0807	FD2907	Déchetterie de Fromignan	1 Chemin de Pré Saint Martin - 34110 - FROMIGNAN	http://www.thau-agglo.fr/outil-ec	3.741801740000	43.4357740001734
EC0807	FD2908	Déchetterie de Marssolan	1 Route d'Agde - 34630 - MARSSOLAN	http://www.thau-agglo.fr/outil-ec	3.517048505443	43.35118308106625
EC0807	FD2909	Déchetterie de Sète	1 Avenue des Eaux Blanches - 34200 - SÈTE	http://www.thau-agglo.fr/outil-ec	3.711923000043	43.935318
EC0808	FD2987	Déchetterie d'Étain	1 Rue des casernes - 55400 - ÉTAIN	http://www.ville-etain.fr/vie-prati	5.644055800000	49.2056997
EC0808	FD2645	Déchetterie de Belrupt-en-Viviers	1 Chemin de la Grimoirie - ZAC Verdun Sud	http://www.cc.sammellieu.fr/dec	5.410863163000	49.1442185112545
EC0808	FD2643	Déchetterie de Canton de Fresnes	1 Lieu dit le vicaux - 55160 - FRESNES EN WOUDRE	http://www.codecordonnes.com	5.631196999949	49.099837
EC0808	FD2643	Déchetterie de Centre Argonne	1 Rue de la Gare - 55120 - CLERMONT EN ARGONNE	http://www.centre-argonne.eu/m	5.067018299949	49.1066813
EC0808	FD2646	Déchetterie de la Région de Darmot	1 ZA Les Grèves - 55150 - DAMVILLERS	http://www.codecom-darmot.fr	5.398460300049	49.3480066
EC0808	FD2644	Déchetterie de Pays de Spincourt	1 ZA Alamont - RD638 - 55240 - SPINCOURT	http://www.codecom-spincourt.fr	5.667292999949	49.32973699999999
EC0808	FD2647	Déchetterie d'entre Aire et Mousy	1 Lieu dit la Discipline - 55260 - VILLE DEVANT	http://www.cc.entreaireremoise.fr	5.338196300000	48.870495



7.3.2. Participation aux campagnes nationales menées par le ministère chargé de l'environnement et de l'ADEME

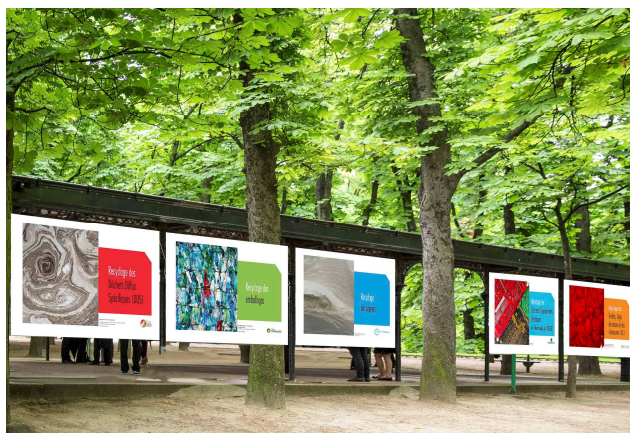
Il s'agit d'une exigence du cahier des charges ne nécessitant pas d'exposé sur les moyens à mettre en œuvre.

Exemple de campagne de communication inter-filières : EXPOSITIONS PHOTOS RE-CYCLAGES en partenariat avec d'autres éco-organismes


Exposition à l'Orangerie du Sénat du 26 août au 6 septembre 2015



Exposition au préau Saint-Michel – Jardin du Luxembourg du 5 décembre 2015 au 4 janvier 2016



Exposition itinérante 2017-2018 (1ère programmation) à Nice, Caen, Bordeaux, Nantes, Lyon, Bois-Colombes



RE-CYCLAGES
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY
UN AUTRE REGARD SUR LE TRI, LE RECYCLAGE
ET LA VALORISATION DES DÉCHETS
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte
et du traitement des déchets

RE-CYCLAGES
PARC PHOENIX
21 OCTOBRE > 10 DÉCEMBRE 2017
Salles Floréal et Prairial

Christian Estrosi
Maire de Nice
Président de la Métropole
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

vous invite au vernissage de l'exposition
RE-CYCLAGES

Un autre regard sur le tri, le recyclage et la valorisation des déchets
A l'initiative de 10 éco-organismes en charge de la collecte
et du traitement des déchets
PHOTOGRAPHIES D'ALAIN FOURAY

JEUDI 9 NOVEMBRE / 15H30
SALLES FLORÉAL ET PRAIRIAL

En présence de Monsieur Frédéric Hidouin,
Directeur Général de Coniepi, représentant des 10 éco-organismes

Exposition présentée jusqu'au 10 décembre 2017
PARC PHOENIX - NICE
405, promenade des Anglais / 04 92 29 77 00 / www.parc-phoenix.org

Certificat valable pour deux personnes
Merci de confirmer votre présence avant le 6 novembre
à mpe@agence-ca.com / 06 60 02 16 58

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DES JEUNES ENFANTS SCOLAIRES
DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI N° 1037 DU 12 SEPTEMBRE 2010 (LOI N° 1037) SUR LE SÉCURISER LE TRAVAIL DES JEUNES ENFANTS SCOLAIRES

Parc Phoenix
VILLE DE NICE

Exposition itinérante 2018-2019 (2ème programmation) : Montpellier et d'autres villes à venir.

7.4. Information et communication auprès d'autres acteurs

Le titulaire communique les données relatives à la collecte des DDS ménagers aux conseils régionaux dans le cadre de l'élaboration et du suivi des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets, dans le respect du secret industriel et commercial. Les modalités de ce transfert font l'objet d'une convention entre le titulaire et les conseils régionaux.